

Conseil d'administration Séance plénière n° 266

du 15 mars 2022

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Volume 3/3

L'an deux mille vingt-deux, le quinze mars à dix heures, le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne s'est réuni en présentiel au siège de l'agence (avenue Buffon - 45063 Orléans), sous la présidence de Mme Régine ENGSTRÖM.

Le présent volume comprend les délibérations 2022-39 à 2022- 81.

Diffusion :

- Madame la Ministre de la Transition écologique (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

1. Diffusion	1
2. Délibérations.....	3
3. Liste de présence	126

Sommaire

2022-39 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial de la Courance (Deux-Sèvres) - n° 1306...	4
2022-40 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial de Vivier-Cachets (Deux-Sèvres) - n° 1307	7
2022-41 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial des captages du Centre-Ouest et de la Cadorie (Deux-Sèvres) - n° 1340	10
2022-42 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial eau des marais mouillés de la Sèvre Niortaise et du Mignon (Charente-Maritime - Deux-Sèvres - Vendée) - n°1222	13
2022-43 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial de Gué de Sciaux (Vienne) - n° 1050	16
2022-44 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial de la Bultière (Vendée) - n° 1316	19
2022-45 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial Eau Grand Lieu (Loire-Atlantique et Vendée) - n° 1303.....	22
2022-46 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial Littoral sud estuaire - Côte de Jade 2022-2024 (Loire-Atlantique) - n° 1319	28
2022-47 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial Autizes (Vendée - Deux-Sèvres) - n° 1221	32
2022-48 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial de la Sarthe Médiane (Mayenne et Sarthe) - n° 1253	38
2022-49 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial Layon-Aubance-Louets et Rives de Loire (Maine-et-Loire et Deux-Sèvres) - n° 1361	41
2022-50 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial de l'Aron et de la Cressonne (Nièvre) - n° 1227	44
2022-51 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial du Rhins, du Rhodon et du Trambouzan (Loire et Rhône) cycle n°2 (2022-2024) - n° 1195	47
2022-52 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial de la Bourbince (Saône-et-Loire) - n° 1332.....	50
2022-53 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial de la Loire et de ses affluents rive gauche en pays Roannais (Loire) - n° 1277	53
2022-54 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial de l'Arnon aval (Cher) - n° 1229	56
2022-55 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial avec le Parc Naturel Régional de la Brenne (Indre) - Milieux humides et pollutions diffuses (Indre) - n° 1355.....	59
2022-56 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial de la Tronne (Loir-et-Cher) - n° 1232.....	62
2022-57 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial de l'Indre amont et ses affluents (Indre-et-Loire) - n° 1231	65
2022-58 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial du Pied de Mars-Brion (Indre) - n° 1198..	68
2022-59 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial de la Claise (Indre-et-Loire) - n° 1072	71
2022-60 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial du captage de l'Herpenty à Bléré (Indre-et-Loire) - n° 1074.....	74
2022-61 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial des Collines du Perche (Loir-et-Cher) - n° 1162	77
2022-62 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial des captages du Chinonais (Indre-et-Loire) - n° 1077	80
2022-63 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial des Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine) - n	

° 1363	83
2022-64 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial de l'Unité de gestion de l'amont de la Vilaine secteur Est (Ille-et-Vilaine) - n° 1323	86
2022-65 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial des côtiers du Golfe du Morbihan de Quiberon à Penerf (Morbihan) - n° 1239.1	89
2022-66 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial de l'Oust amont, Lié, Sulon, Daoulas, Poulancré (Côtes d'Armor) - n° 1192.2.....	92
2022-67 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial de Grand Bassin de l'Oust (Morbihan, Ille-et-Vilaine, Côtes d'Armor) - n° 1196.1	95
2022-68 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial de l'Arguenon (Côtes d'Armor) - n °1189.2	98
2022-69 11e programme d'intervention 2019-2024 - Contrat territorial des Côtiers Dol de Bretagne (Ille-et- Vilaine) - n° 1085.1	101
2022-70 11e programme d'intervention 2019-2024 - Avenant n° 1 au contrat territorial Creuse et affluents (Indre) pour l'intégration du bassin de la Bouzanne - n° 821.....	104
2022-71 11e programme d'intervention 2019-2024 - Avenant n°1 au contrat territorial de la Choisille et de la Roumer (Indre-et-Loire) - n° 1071	106
2022-72 11e programme d'intervention 2019-2024 - Accord de programmation portant sur la réalisation d'études et de travaux d'assainissement sur le territoire de Grand Poitiers pour la période 2022-2024 - Grand Poitiers Communauté urbaine (Vienne) - Programme de travaux prévisionnels n° 2907	108
2022-73 11e programme d'intervention 2019-2024 - Accord de programmation portant sur la réalisation d'études et de travaux sur Saint-Etienne Métropole (Loire) pour la période 2022-2024 - Programme de travaux prévisionnel n° 2877	112
2022-74 11e programme d'intervention 2019-2024 - Accord de programmation portant sur la réalisation d'études et de travaux sur le territoire Roannais (Loire) pour la période 2022-2024 - Programme de travaux prévisionnel n° 2885	113
2022-75 11e programme d'intervention 2019-2024 - Accord de programmation portant sur la réalisation d'études et de travaux d'assainissement visant la reconquête de la qualité des masses d'eau via la réduction des flux de pollution rejetés sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole (Puy-de-Dôme) pour la période 2022-2024 - Programme de travaux prévisionnel n° 2910	114
2022-76 11e programme d'intervention 2019-2024 - Accord de programmation (2022-2024) portant sur des actions attachées à l'amélioration de l'assainissement, la sécurisation de la distribution en eau potable et la protection des milieux aquatiques au sein de 13 îles du Ponant du littoral du bassin Loire-Bretagne - Association des Iles du Ponant (AIP) et les 13 îles du Ponant - Programme de travaux prévisionnel n° 2781 ...	116
2022-77 11e programme d'intervention 2019-2024 - Accord de programmation pour la réalisation d'un programme pluriannuel de travaux visant la reconquête de la qualité des cours d'eau et des usages littoraux sur le territoire de Morlaix Communauté pour la période 2022-2024 - Morlaix Communauté (Finistère) - Programme de travaux prévisionnel n° 2912.....	118
2022-78 11e programme d'intervention 2019-2024 - Cellule d'animation du Sage Vilaine 2022 (Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Finistère) - Dossier n° 220024201	119
2022-79 11e programme d'intervention 2019-2024 - CERCEAU : construire et actualiser des références de consommation d'eau en élevage adaptées à la diversité des systèmes de production et des zones climatiques - Dossier n° 210173501	120
2022-80 11e programme d'intervention 2019-2024 - Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement sur l'ensemble des systèmes d'assainissement du pays de Landerneau-Daoulas par la société publique locale Eau du Ponant (Finistère) - Dossier n° 220101701	122
2022-81 11e programme d'intervention 2019-2024 - Réhabilitation du réseau d'assainissement de six secteurs par la commune de Tence (Haute-Loire) - Dossier n° 220013301	124
Feuille d'émargement	126

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 39

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat territorial de la Courance (Deux-Sèvres)
Contrat n° 1306**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la stratégie de territoire et la feuille de route associée pour une durée de six années sur le territoire de la Courance.

Article 2

d'approuver la passation du contrat territorial sur le territoire de la Courance (Deux-Sèvres) entre la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, correspondant à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire et conformément à la feuille de route, selon le programme triennal de travaux (2022-2024) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 1 016 138 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 888 538 € et le montant global des aides financières de l'agence à 495 869 € sous forme de subventions.

Article 3

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments du bilan technique et financier des réalisations afin de statuer sur la poursuite des actions, conformément aux termes du contrat.

Article 4

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial portant sur une durée de trois ans au nom de l'agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

Échéancier prévisionnel d'engagement des aides de l'Agence

Désignation des actions	Maître d'ouvrage	Dépense retenue par l'agence (€)	Subvention de l'Agence		Échéancier d'engagement (€)		
			Taux*	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	Année 2022	Année 2023	Année 2024
1801 10 - Études et bilans des actions CT	CAN	119 500	50 %	59 750	54 750	0	5 000
1801 11 - Études des filières innovantes	CAN	7 500	50 %	3 750	0	0	3 750
1801 13 - Diagnostics d'exploitations CT	OPA	63 000	70 %	44 100	14 700	14 700	14 700
1801 34 - Accompagnement agriculteurs (CT)	CAN et OPA	239 850	50 %	119 925	36 825	39 975	43 125
1801 30 - Animation thématique (CT)	CAN	165 000	60 %	99 000	33 000	33 000	33 000
2902 30 - Animation générale, communication (CT)	CAN	225 000	60 %	135 000	45 000	45 000	45 000
3201 62 - Mesures de la qualité (CT)	CAN	68 688	50 %	34 344	11 448	11 448	11 448
		888 538		495 869	195 723	144 123	156 023

*Les taux appliqués sont ceux résultant de l'application des modalités du 11^o programme et à l'adaptation au plan de financement prévisionnel

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 40

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat territorial de Vivier - Gachets (Deux-Sèvres)
Contrat n° 1307**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉECIDE :

Article 1

d'approuver la stratégie de territoire et la feuille de route associée pour une durée de six années sur le territoire de Vivier - Gachets.

Article 2

d'approuver la passation du contrat territorial sur le territoire de Vivier - Gachets (Deux-Sèvres) entre la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, correspondant à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire et conformément à la feuille de route, selon le programme triennal de travaux (2022-2024) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 2 048 086 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 1 897 486 € et le montant global des aides financières de l'agence à 1 008 293 € sous forme de subventions.

Article 3

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments du bilan technique et financier des réalisations afin de statuer sur la poursuite des actions, conformément aux termes du contrat.

Article 4

d'autoriser le Directeur général à signer le contrat territorial portant sur une durée de trois ans au nom de l'agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

Échéancier prévisionnel d'engagement des aides de l'Agence

Désignation des actions	Maître d'ouvrage	Dépense retenue par l'agence (€)	Subvention de l'Agence		Échéancier d'engagement (€)		
			Taux*	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	Année 2022	Année 2023	Année 2024
1801 10 - Études et bilans des actions	CAN	89 500	50%	44 750	39 750	0	5 000
1801 11 - Études des filières innovantes	CAN	12 500	50%	6 250	0	0	6 250
1801 12 - Études foncières	CAN et Département	742 048	50%	371 024	163 669	161 276	46 079
1801 13 - Diagnostics d'exploitations	OPA	63 000	70%	44 100	14 700	14 700	14 700
1801 34 - Accompagnement agriculteurs	CAN et OPA	224 850	50%	112 425	34 325	37 475	40 625
1801 30 - Animation thématique	CAN	214 500	60%	128 700	42 900	42 900	42 900
1802 50 - Acquisitions foncières	Département 79	150 000	50%	75 000	25 000	25 000	25 000
2902 30 - Animation générale, communication	CAN	255 000	60%	153 000	51 000	51 000	51 000
3201 62 - Mesures de la qualité	CAN	146 088	50%	73 044	24 348	24 348	24 348
		1 897 486		1 008 293	395 692	356 699	255 902

*Les taux appliqués sont ceux résultant de l'application des modalités du 11^e programme et à l'adaptation au plan de financement prévisionnel

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 41

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat territorial des captages du Centre-Ouest et de la Cadorie
(Deux-Sèvres)
Contrat n° 1340**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la stratégie de territoire et la feuille de route associée pour une durée de six années sur le territoire des captages du Centre-Ouest et de la Cadorie (Deux-Sèvres).

Article 2

d'approuver la passation du contrat territorial sur le territoire des captages du Centre-Ouest et de la Cadorie (Deux-Sèvres) entre le Syndicat des Eaux du Centre-Ouest et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, correspondant à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire et conformément à la feuille de route, selon le programme triennal de travaux (2022-2024) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 554 650 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 554 650 € et le montant global des aides financières de l'agence à 309 515 € sous forme de subventions.

Article 3

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments du bilan technique et financier des réalisations afin de statuer sur la poursuite des actions, conformément aux termes du contrat.

Article 4

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial pour une durée de trois ans au nom de l'agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

Échéancier prévisionnel d'engagement des aides de l'Agence

Désignation des actions (Par sous ligne ou ensemble d'actions homogènes)	Maître(s) d'ouvrage	Dépense retenue (€)	Subvention Agence		Échéancier d'engagement (€)		
			taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024
1801 10 - Études et bilans des actions CT	SECO-OPA	56 000	50 %	28000	6 000	14 000	8 000
1801 12 - Études foncières	SECO	10 000	50 %	5000	0	5 000	0
1801 13 - Diagnostics d'exploitations	SECO	18 000	70 %	12600	4 200	4 200	4 200
1801 30 - Animation thématique	SECO	150 000	60 %	90000	30 000	30 000	30 000
1801 34 - Accompagnement agriculteurs	SECO-OPA	80 750	50 %	40375	12 875	15 375	12 125
1802 23 - Investissements non productifs avec MOP	SECO	29 000	50 %	14500	9 600	1 900	3 000
1802 50 - Acquisition foncière	SECO	75 000	50 %	37500	12 500	12 500	12 500
2902 30 - Coordination générale, communication	SECO	135 900	60 %	81540	26 580	29 280	25 680
TOTAL		554 650		309 515	101 755	112 255	95 505

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 42

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat territorial eau des marais mouillés de la Sèvre Niortaise et du Mignon
(Charente-Maritime - Deux-Sèvres - Vendée)
Contrat n° 1222**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la stratégie de territoire et la feuille de route associée pour une durée de six années sur le territoire des marais mouillés de la Sèvre Niortaise et du Mignon (Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vendée)

Article 2

d'approuver la passation du contrat territorial sur le territoire des marais mouillés de la Sèvre Niortaise et du Mignon (Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vendée) entre l'Institution du Bassin de la Sèvre Niortaise, le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes, le Syndicat des rivières et Marais de l'Aunis, le Syndicat Mixte du Bassin de la Sèvre Niortaise, l'Etablissement public du Marais poitevin, le PNR Marais poitevin, le CEN Pays de la Loire, le CEN Nouvelle-Aquitaine, les syndicats des marais mouillés de la Charente-Maritime, de la Vendée et des Deux-Sèvres, l'Union des Marais Mouillés, les conseils départementaux de la Charente-Maritime et de la Vendée, l'association POLLENIZ, les fédérations de pêche des Deux-Sèvres et de la Vendée et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, correspondant à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire et conformément à la feuille de route, selon le programme triennal de travaux (2022-2024) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 9 317 591 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 4 159 255 € et le montant global des aides financières de l'agence à 2 025 616 € sous forme de subventions.

Article 3

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments du bilan technique et financier des réalisations afin de statuer sur la poursuite des actions, conformément aux termes du contrat.

Article 4

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial pour une durée de trois ans au nom de l'agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

Échéancier prévisionnel d'engagement des aides de l'Agence

sous-ligne	Désignation des actions	Maîtres d'ouvrage	Dépense retenue (€)	Subvention Agence		Échéancier d'engagement (€)		
				taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024
2401	Effacements d'ouvrages hydrauliques	IIBSN, SMM 17	50 500	70,0%	35 350	0	0	35 350
2401	Equipements d'ouvrages hydrauliques	ASA MM Vendéens, SMM 17, SMBVSN, IIBSN	405 500	50,0%	202 750	28 500	39 500	134 750
2402	Etudes	SMBVSN, CEN NA, PNR MP, CEN PDL, CD 17, FDPMA 85, FDPMA 79	505 190	50,0%	252 595	113 725	81 299	57 572
2402	Acquisitions foncières de zones humides	CD 17	450 000	50,0%	225 000	75 000	75 000	75 000
2402	Restauration de zones humides	SMBVSN, CEN NA, PNR MP, CEN PDL, CD 17, FDPMA 85, FDPMA 79, CD 85	908 000	50,0%	454 000	104 000	100 250	249 750
2402	Contrat de marais	IIBSN	40 000	30,0%	12 000	0	6 000	6 000
2402	Restauration des voies d'eau (curage)	SMVSA, ASA MM Vendéens, SMM 17, SMM 79, IIBSN	520 275	30,0%	156 083	59 109	55 386	41 588
2402	Restauration et protection de berge	ASA MM Vendéens, UMM, SMM 79, IIBSN	113 746	50,0%	56 873	19 575	19 678	17 621
2402	Travaux sur la ripisylve	SMM 17, SMM 79, SMBVSN, IIBSN	570 999	48,6%	277 506	92 502	92 502	92 502
2403	Animation - communication	SMBVSN, IIBSN, SMVSA, PNR MP, CEN NA, CEN PDL	559 378	60,0%	335 627	115 876	103 876	115 876
3201	Indicateurs de suivis	FDPMA 85, FDPMA 79, IIBSN	35 667	50,0%	17 834	8 083	1 667	8 083
	Total général		4 159 255		2 025 616	616 370	575 156	834 090

Total opérations non financées	5 158 336
--------------------------------	-----------

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 43

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat territorial de Gué de Sciaux (Vienne)
Contrat n° 1050**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la passation du second contrat territorial sur le territoire de Gué de Sciaux (Vienne) entre Eaux de Vienne-Siveer et l'agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Celui-ci correspond à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire et de la feuille de route éventuellement ajustée sur la base des éléments du bilan technique et financier du premier contrat et selon le programme triennal de travaux (2022-2024) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 293 400 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 293 400 € et le montant global des aides financières de l'agence à 154 380 € sous forme de subventions.

Article 2

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments de l'étude bilan évaluation afin de statuer sur l'opportunité et la pertinence d'élaborer une nouvelle stratégie de territoire, conformément aux termes du contrat.

Article 3

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial pour une durée de trois ans au nom de l'Agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

Échéancier prévisionnel d'engagement des aides de l'Agence

Désignation des actions (hors actions financées via le contrat cadre)	Maître d'ouvrage	Dépense retenue par l'agence (€)	Subvention de l'Agence		Échéancier d'engagement (€)		
			Taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	Année 2022	Année 2023	Année 2024
1801 10 - Études des filières innovantes	Eaux de Vienne	60 000	50 %	30 000	30 000	0	0
1801 13 - Diagnostics d'exploitations CT	OPA	8 400	70 %	5 880	5 880	0	0
1801 34 - Accompagnement agriculteurs (CT)	Eaux de Vienne	195 000	50 %	97 500	32 500	32 500	32 500
2902 10 - Étude élaboration stratégie et bilan	Eaux de Vienne	30 000	70 %	21 000	0	0	21 000
Total		293 400		154 380	68 380	32 500	53 500

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 44

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat territorial de la Bultière (Vendée)
Contrat n° 1316**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la stratégie de territoire et la feuille de route associée pour une durée de cinq années sur le territoire de la Bultière.

Article 2

d'approuver la passation du contrat territorial sur le territoire de de la Bultière (Vendée) entre Vendée Eau et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, correspondant à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire et conformément à la feuille de route, selon le programme biennal de travaux (2022-2023) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 747 482 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 402 327 € et le montant global des aides financières de l'agence à 224 494 € sous forme de subventions.

Article 3

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des deux ans avec la présentation d'une synthèse des éléments du bilan technique et financier des réalisations afin de statuer sur la poursuite des actions, dans le cadre du second CTEau Sèvre Nantaise (2024 -2026), conformément aux termes du contrat.

Article 4

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial pour une durée de deux ans au nom de l'agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

CT Bultière (2022-2023)

Types d'actions	Désignation des actions	code travaux	Maîtres d'ouvrage	Coût des actions (€)	Montant retenu (€)	Subventions Agence		Échéanciers d'engagements (€)	
						Taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023
Actions transversales	Animation du CT	180130	Vendée Eau	132 504	132 504	60%	79 502	40 885	38 617
	Information et sensibilisation	340044	Vendée Eau, CPIE, CADPL	26 224	26 224	50%	13 112	7 371	5 741
	Total actions transversales			158 728	158 728		92 614	48 256	44 358
Agricoles	Étude Agricole	180110	Vendée Eau	20 080	12 000	50%	6 000	3 000	3 000
	Diagnostics - Projets	180113	Multi-MOA	53 872	50 400	70%	35 280	13 230	22 050
	Accompagnement des agriculteurs	180134	Multi-MOA	121 204	104 799	50%	52 400	19 791	32 609
	Travaux limitation des transferts	180223	Vendée Eau	76 400	76 400	50%	38 200	19 100	19 100
	Total actions agricoles			271 556	243 599		131 880	55 121	76 759
	TOTAL actions contractualisées			430 284	402 327		224 494	103 377	121 117
Non financées par l'Agence	Actions non agricoles (phyto non agricoles, sensibilisations, ...)			122 300	0	0%	0	0	0
	Actions agricoles (aides directes, plans individuels gestion haies, plans entretien abords de fermes,...)			194 898	0	0%	0	0	0

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 Mars 2022

Délibération n° 2022 - 45

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat territorial Eau Grand Lieu (Loire-Atlantique et Vendée)
Contrat n° 1303**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 Février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la stratégie de territoire et la feuille de route associée pour une durée de six années sur le territoire du Sage du bassin versant de Grand lieu.

Article 2

d'approuver la passation du contrat territorial sur le territoire du Sage Logne, Boulogne, Ognon et Lac de Grand Lieu (Loire-Atlantique, Vendée) entre le syndicat du bassin versant de Grand Lieu, les maîtres d'ouvrage associés, le Département de Loire-Atlantique, le Département de Vendée, la région Pays de la Loire et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, correspondant à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire et conformément à la feuille de route, selon le programme triennal de travaux (2022-2024) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 5 090 587 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 3 938 607 € et le montant global des aides financières de l'agence à 2 065 364 € sous forme de subventions.

Article 3

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments du bilan technique et financier des réalisations afin de statuer sur la poursuite des actions, conformément aux termes du contrat.

Article 4

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial pour une durée de trois ans au nom de l'agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

ANNEXES

Échéancier prévisionnel d'engagement des aides de l'Agence :

Axe	désignation des actions	code travaux	maître d'ouvrage	Coût de l'action (€)	Montant retenu (€)	Subvention agence		Echéancier d'engagement (€)		
						Taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024
Actions transversales	Animation générale et communication du CT	290230	SBVGL	267 000	267 000	60%	160 200	52 500	54 300	53 400
	Techniciens milieux aquatiques	240330	SBVGL	588 000	504 000	60%	302 400	99 000	100 800	102 600
	Animateurs agricoles	180130	SBVGL	189 600	189 600	60%	113 760	37 320	37 920	38 520
	Etudes du contrat	290210	SBVGL	86 400	86 400	50%	43 200	14 400	14 400	14 400
	Suivi des indicateurs	320162	SBVGL	41 508	41 508	50%	20 754	5 760	10 302	4 692
	Information et sensibilisation	340044	SBVGL	60 000	15 000	50%	7 500	2 500	2 500	2 500
Total actions transversales				1 232 508	1 103 508		647 814	211 480	220 222	216 112
Milieux aquatiques	Etude et travaux cours d'eau	240110 / 22	SBVGL ; Fédé 44 ; Rocheservière	2 034 449	2 034 449	50%	1 017 225	232 340	314 625	470 260
	Travaux continuité écologique	240111 / 21	SBVGL ; Irrigants	243 000	204 000	50%	102 000	20 500	67 500	14 000
	Travaux zones humides	240212 / 22	SBVGL ; Fédé 44 ; Fédé 85	121 455	121 455	50%	60 728	4 800	42 928	13 000
	Acquisitions foncières de zones humides	240250	Pont St Martin ; La Chevrolière	175 000	175 000	50%	87 500	0	87 500	0
Total actions MAQ				2 573 904	2 534 904		1 267 452	257 640	512 553	497 260
Agricole	Travaux limitations des transferts	180223	SBVGL	300 195	300 195	50%	150 098	50 033	50 033	50 033
Total actions agricoles				300 195	300 195		150 098	50 033	50 033	50 033
Non financé par l'agence	Actions non éligibles (EEE, entretien, compteurs)		SBVGL ; SNPN ; Irrigants	505 480	0	0%	0	0	0	0
Total actions non financées				505 480	0	0%	0	0	0	0
TOTAL actions contractualisées CT Eau				4 612 087	3 938 607	45%	2 065 364	519 152	782 807	763 405

	désignation des actions	code travaux	maître d'ouvrage	Coût de l'action (€)	Montant retenu (€)	Subvention agence		Echéancier d'engagement (€)		
						Taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024
Actions complémentaires	Etude HMUC	210410	SBVGL	350 000	350 000	70%	245 000	192 500	52 500	0
	Animation et communication du Sage (dont PTGE)	290130	SBVGL	128 500	128 500	61%	77 950	26 450	26 100	25 400
Total actions complémentaires				478 500	478 500	67%	322 950	218 950	78 600	25 400
TOTAL actions CT Eau				5 090 587	4 417 107	47%	2 388 314	738 102	861 407	788 805

Le coût total des actions contractualisées dans le « CT Eau Grand Lieu » s'élève à 4 612 087 €.

Des actions complémentaires sont intégrées dans le projet de territoire « CT Eau Grand Lieu » portant le coût total de ce projet à 5 090 587 €.

Pour l'agence, ces dépenses seront financées hors politique contractuelle et feront l'objet d'une décision d'aide annuelle, selon les règles du 11^e programme. Le taux de participation de l'agence sur le coût total du projet serait alors de 47 %. Les montants d'aide ne sont donnés ici qu'à titre indicatif.

Échéancier prévisionnel d'engagement des aides de l'agence par maître d'ouvrage

Syndicat de Grandlieu									
Code travaux	Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)	Dépense retenue (€)	taux d'aide	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024	
18.01.30	Animation agricole sur la thématique "transfert"	189 600 €	189 600 €	60%	113 760 €	37 320 €	37 920 €	38 520 €	
18.02.23	Investissements agro-environnementaux	300 195 €	300 195 €	50%	150 098 €	50 033 €	50 033 €	50 033 €	
29.02.10	Etudes et évaluation du contrat	86 400 €	86 400 €	50%	43 200 €	14 400 €	14 400 €	14 400 €	
29.02.30	Coordination et communication du contrat	267 000 €	267 000 €	60%	160 200 €	52 500 €	54 300 €	53 400 €	
34.00.44	Actions de sensibilisation du public	60 000 €	15 000 €	50%	7 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	
24.01.10	Etude complémentaire cours d'eau	226 000 €	226 000 €	50%	113 000 €	73 000 €	20 000 €	20 000 €	
24.01.22	Travaux restauration lit mineur	1 276 249 €	1 276 249 €	50%	638 125 €	112 590 €	249 025 €	276 510 €	
24.01.22	Travaux restauration petite continuité	150 700 €	150 700 €	50%	75 350 €	14 500 €	17 100 €	43 750 €	
24.01.11	Etude complémentaire continuité	88 500 €	88 500 €	50%	44 250 €	23 250 €	11 000 €	10 000 €	
24.01.21	Travaux restauration de la continuité	226 000 €	204 000 €	50%	102 000 €	20 500 €	67 500 €	14 000 €	
24.02.12	Etude zones humides	15 600 €	15 600 €	50%	7 800 €	- €	7 800 €	- €	
24.02.22	Travaux restauration zones humides	86 255 €	86 255 €	50%	43 128 €	- €	30 128 €	13 000 €	
24.03.30	Animation milieux aquatiques	588 000 €	504 000 €	60%	302 400 €	99 000 €	100 800 €	102 600 €	
32.01.62	Suivi des indicateurs	41 508 €	41 508 €	50%	20 754 €	5 760 €	10 302 €	4 692 €	
	Actions non éligibles (EEE, entretien, ...)	463 480 €	- €		- €	- €	- €	- €	
	Total	4 065 487 €	3 451 007 €	53%	1 821 564 €	505 352 €	672 807 €	643 405 €	
Fédération de pêche Loire Atlantique									
Code travaux	Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)	Dépense retenue (€)	taux d'aide	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024	
24.01.22	Travaux restauration lit mineur	240 000 €	240 000 €	50%	120 000 €	- €	- €	120 000 €	
24.02.12	Etude zones humides	9 600 €	9 600 €	50%	4 800 €	4 800 €	- €	- €	
	Total	249 600 €	249 600 €	50%	124 800 €	4 800 €	- €	120 000 €	
Fédération de pêche Vendée									
Code travaux	Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)	Dépense retenue (€)	taux d'aide	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024	
24.02.22	Travaux restauration zones humides	10 000 €	10 000 €	50%	5 000 €	- €	5 000 €	- €	

Rocheservière									
Code travaux	Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)	Dépense retenue (€)	taux d'aide	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024	
24.02.22	Travaux restauration lit majeur	53 000 €	53 000 €	50%	26 500 €	9 000 €	17 500 €	- €	
Pont Saint Martin									
Code travaux	Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)	Dépense retenue (€)	taux d'aide	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024	
24.02.50	Acquisition foncière de zones humides	100 000 €	100 000 €	50%	50 000 €	- €	50 000 €	- €	
La Chevrollière									
Code travaux	Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)	Dépense retenue (€)	taux d'aide	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024	
24.02.50	Acquisition foncière de zones humides	75 000 €	75 000 €	50%	37 500 €	- €	37 500 €		
Irrigants									
Code travaux	Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)	Dépense retenue (€)	taux d'aide	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024	
24.01.21	Travaux restauration de la continuité hydraulique	17 000 €	- €		- €	- €	- €	- €	
non éligible	Compteurs	36 000 €	- €		- €	- €	- €	- €	
	Total	53 000 €	- €		- €	- €	- €	- €	
SNPN									
Code travaux	Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)	Dépense retenue (€)	taux d'aide	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024	
non éligible	Suivi végétation Lac Grandlieu	6 000 €	- €		- €	- €	- €	- €	
Total des actions contractualisées						519 152 €	782 807 €	763 405 €	

		Syndicat de Grandlieu								
Code travaux	Actions complémentaires (hors CT)	Coût prévisionnel (€)	Dépense retenue (€)	taux d'aide	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024		
21 04 10	Études PTGE	350 000 €	350 000 €	70%	245 000 €	192 500 €	52 500 €	-	€	
29 01 30	Animation du Sage (PTGE) et communication	128 500 €	128 500 €	61%	77 950 €	26 450 €	26 100 €	25 400 €	€	
	Total	478 500 €	478 500 €	67%	322 950 €	218 950 €	78 600 €	25 400 €	€	
		Coût prévisionnel (€)	Dépense retenue (€)	taux d'aide	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024		
	Total général	5 090 587 €	4 417 107 €	54%	2 388 314 €	738 102 €	861 407 €	788 805 €	€	

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 46

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat territorial Littoral sud estuaire - Côte de Jade 2022-2024 (Loire Atlantique)
Contrat n° 1319**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la stratégie de territoire et la feuille de route associée pour une durée de six années sur le territoire Littoral sud estuaire - Côte de Jade.

Article 2

d'approuver la passation du contrat territorial sur le territoire Littoral sud estuaire - Côte de Jade (Loire-Atlantique) entre Pornic agglomération Pays de Retz, la Communauté de communes Sud Estuaire, le Conservatoire du Littoral, la commune de Saint Brévin Les Pins, Atlantic'Eau, le Syndicat mixte des Ports de Loire-Atlantique et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, correspondant à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire et conformément à la feuille de route, selon le programme triennal de travaux (2022-2024) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 3 933 119 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 3 643 732 € et le montant global des aides financières de l'agence à 1 859 598 € sous forme de subventions.

Article 3

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments du bilan technique et financier des réalisations afin de statuer sur la poursuite des actions, conformément aux termes du contrat.

Article 4

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial portant sur une durée de trois ans au nom de l'agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

ANNEXES

Échéancier prévisionnel d'engagement des aides de l'Agence par maître d'ouvrage

PORNIC AGGLOMERATION PAYS DE RETZ			Subvention agence		Echéancier d'engagement (€)		
Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	taux	Montant subvention (€)	2022	2023	2024
Travaux restauration lit mineur et berges cours d'eau	1 104 833	1 104 833	50%	552 417	92 692	165 419	294 305
Travaux restauration ripisylve cours d'eau	15 342	15 342	30%	4 603	4 603	0	0
Travaux continuité ouvrages cours d'eau	143 790	143 790	50%	71 895	0	38 794	33 101
Travaux restauration de zones humides	299 328	299 328	50%	149 664	149 664	0	0
Acquisitions foncières de zones humides	83 400	83 400	50%	41 700	25 000	8 350	8 350
Etudes complémentaires	109 532	109 532	50%	54 766	27 422	13 672	13 672
Poste technicien rivière (0,5 ETP)	165 000	82 500	60%	49 500	16 500	16 500	16 500
Actions non éligibles (gestion espèces envahissantes, étude foncière claire d'affinage)	19 488	0	0%	0	0	0	0
Total Milieux aquatiques	1 940 712	1 838 724		924 544	315 881	242 735	365 928
Actions transversales							
Inventaire des éléments paysagers	51 000	51 000	50%	25 500	25 500		
Etudes profils vulnérabilité - qualité exutoires en mer	100 000	100 000	50%	50 000	16 650	16 675	16 675
Cellule d'animation et communication générale	312 000	312 000	60%	187 200	62 400	62 400	62 400
Suivis indicateurs qualité-milieux	9 912	9 912	50%	4 956	4 956	-	-
Sensibilisation	75 000	75 000	50%	37 500	12 500	12 500	12 500
Total Actions transversales	547 912	547 912		305 156	122 006	91 575	91 575
Total	2 488 624	2 386 636		1 229 700	437 887	334 310	457 503
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE			Subvention agence		Echéancier d'engagement (€)		
Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	taux	Montant subvention (€)	2022	2023	2024
Travaux restauration lit mineur et berges cours d'eau	181 090	181 090	50%	90 545	4 980	55 430	30 135
Travaux restauration ripisylve cours d'eau	20 535	20 535	30%	6 161	0	6 161	0
Travaux continuité ouvrages cours d'eau	7 000	7 000	50%	3 500	3 500	0	0
Travaux de curage en marais	68 588	68 588	30%	20 576	16 800	0	3 776
Travaux restauration berges zones humides(adoucissement, clotures, abreuvoirs)	229 290	229 290	50%	114 645	10 000	59 695	44 950
Etudes complémentaires cours d'eau (inventaires faune flore et études topo)	72 000	72 000	50%	36 000	9 650	13 175	13 175
Etudes complémentaire fonctionnement marais	25 000	25 000	50%	12 500	12 500	0	0
Poste technicien rivière (0,5 ETP) et communication	171 000	88 500	60%	53 100	17 700	17 700	17 700
Actions non éligibles (gestion espèces envahissantes, aménagement passage à gué)	32 000	0	0%	0	0	0	0
Total Milieux aquatiques	806 503	692 003		337 027	75 130	152 161	109 736
Actions Qualité des eaux							
Inventaire des éléments paysagers	102 000	102 000	50%	51 000	51 000		
Etudes qualité des eaux	30 000	30 000	50%	15 000	5 000	5 000	5 000
Suivis indicateurs qualité-milieux	30 000	30 000	50%	15 000	7 500	7 500	
Total Actions qualité des eaux	162 000	162 000		81 000	63 500	12 500	5 000
Total	968 503	854 003		418 027	138 630	164 661	114 736

CONSERVATOIRE DU LITTORAL			Subvention agence		Echéancier d'engagement (€)		
Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	taux	Montant subvention (€)	2022	2023	2024
Acquisitions foncières de zones humides	150 000	150 000	50%	75 000	25 000	25 000	25 000
Total Conservatoire du Littoral	150 000	150 000		75 000	25 000	25 000	25 000
Commune de Saint Brévin les Pins			Subvention agence		Echéancier d'engagement (€)		
Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	taux	Montant subvention (€)	2022	2023	2024
Etudes profils vulnérabilité - qualité exutoires en mer	25 000	25 000	50%	12 500	0	0	12 500
Diagnostics portuaires	12 500	12 500	50%	6 250	6 250		
Total St Brévin les Pins	37 500	37 500		18 750	6 250	0	12 500
ATLANTIC'EAU			Subvention agence		Echéancier d'engagement (€)		
Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	taux	Montant subvention (€)	2022	2023	2024
Animation agricole bocage, actions collectives et individuelles agricoles	118 032	113 982	55%	62 706	19 878	21 414	21 414
Etudes agricoles diverses	25 000	25 000	50%	12 500	5 000	7 500	
diagnostics individuels agricoles	23 050	23 050	70%	16 135	5 019	6 097	5 019
Suivi indicateurs qualité	44 410	28 560	50%	14 280		7 140	7 140
Financement desherbage des exploitants	53 000	0					
Total Atlantic'Eau	263 492	190 592		105 621	29 897	42 151	33 573
SM PORTS DE LOIRE ATLANTIQUE			Subvention agence		Echéancier d'engagement (€)		
Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	taux	Montant subvention (€)	2022	2023	2024
Diagnostics portuaires	25 000	25 000	50%	12 500	12 500	0	0
Total SM Ports 44	25 000	25 000		12 500	12 500	0	0
TOTAL GENERAL	3 933 119	3 643 732		1 859 598	650 164	566 121	643 313

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 47

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

Contrat territorial Autizes (Vendée - Deux-Sèvres)

Contrat n°1221

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la stratégie de territoire et la feuille de route associée du bassin versant des Autizes pour une durée de six années sur le territoire du Sage Sèvre Niortaise marais Poitevin.

Article 2

d'approuver la passation du contrat territorial sur le bassin versant des Autizes (Vendée – Deux-Sèvres) entre les co-porteurs le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes (SMVSA) et le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) ; les maîtres d'ouvrage associés : la Fédération Départementale des Associations Agréées pour Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Deux-Sèvres (FDAAPPMA 79), l'ASA des marais mouillés vendéens, l'Union des marais mouillés, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Marais Poitevin, Polleniz; les financeurs : les deux Régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine, les Départements de Vendée et des Deux-Sèvres, l'Etablissement Public du Marais Poitevin (EPMP) et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, correspondant à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire et conformément à la feuille de route, selon le programme triennal de travaux (2022-2024) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 4 101 802 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 3 094 101 € et le montant global des aides financières de l'agence à 1 552 617 € sous forme de subventions.

Article 3

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments de l'étude bilan évaluation afin de statuer sur l'opportunité et la pertinence d'élaborer une nouvelle stratégie de territoire, conformément aux termes du contrat.

Article 4

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial pour une durée de trois ans au nom de l'agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

Annexe

Programme d'action (2022-2024)

Sous ligne	Total		Subvention agence				Echéancier d'engagement (€)		
	Désignation des actions	Coût prévisionnel	Dépense retenue (€)	taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024	
240122	Restauration du lit mineur	222 858,40 €	222 858,40 €	50%	111 429,20 €	47 224,00 €	38 667,25 €	25 537,95 €	
240122	Restauration berge et ripisylve	387 419,17 €	387 419,17 €	45%	175 431,19 €	38 810,50 €	76 597,52 €	60 023,17 €	
240122	Restauration petite continuité	182 500,00 €	182 500,00 €	50%	91 250,00 €	21 500,00 €	57 500,00 €	12 250,00 €	
240122	Restauration annexes hydrauliques	21 000,00 €	21 000,00 €	50%	10 500,00 €	- €	3 000,00 €	7 500,00 €	
240120	Continuité - effacement	169 920,00 €	169 920,00 €	70%	118 944,00 €	21 000,00 €	28 420,00 €	69 524,00 €	
240121	Continuité - équipement	1 203 960,00 €	1 203 960,00 €	50%	601 980,00 €	112 500,00 €	417 500,00 €	71 980,00 €	
240111	Etude continuité	90 000,00 €	90 000,00 €	50%	45 000,00 €	42 500,00 €	- €	2 500,00 €	
180223	Plantations haies	10 000,00 €	10 000,00 €	50%	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €	
240222	Restauration zone humide	120 000,00 €	120 000,00 €	40%	48 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	
240224	Curage	180 443,51 €	180 443,51 €	30%	54 132,86 €	20 830,78 €	16 080,20 €	17 221,88 €	
240110	Etude	75 500,00 €	75 500,00 €	50%	37 750,00 €	37 750,00 €	- €	- €	
240330	Animation - communication	379 500,00 €	379 500,00 €	60%	227 700,00 €	75 900,00 €	75 900,00 €	75 900,00 €	
320162	Suivi	65 500,00 €	51 000,00 €	50%	25 500,00 €	11 500,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	
0	Non financé	993 200,68 €	- €	0%	- €	- €	- €	- €	
		4 101 801,77 €	3 094 101,09 €	50%	1 552 617,25 €	445 515,28 €	741 664,97 €	365 436,99 €	

SMVSA		Subvention agence			Echéancier d'engagement (€)			
Sous ligne	Désignation des actions	Coût prévisionnel	Dépense retenue (€)	taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024
240122	Restauration du lit mineur	111 610,00 €	111 610,00 €	50%	55 805,00 €	11 095,00 €	27 010,00 €	17 700,00 €
240122	Restauration berge et ripisylve	95 700,00 €	95 700,00 €	34%	32 850,00 €	7 500,00 €	17 850,00 €	7 500,00 €
240122	Restauration petite continuité	33 500,00 €	33 500,00 €	50%	16 750,00 €	- €	10 000,00 €	6 750,00 €
240122	Restauration annexes hydrauliques	6 000,00 €	6 000,00 €	50%	3 000,00 €	- €	3 000,00 €	- €
240121	Continuité - équipement	245 000,00 €	245 000,00 €	50%	122 500,00 €	65 000,00 €	17 500,00 €	40 000,00 €
240111	Etude continuité	75 000,00 €	75 000,00 €	50%	37 500,00 €	35 000,00 €	- €	2 500,00 €
240224	Curage	13 015,20 €	13 015,20 €	30%	3 904,37 €	- €	3 145,40 €	758,96 €
240330	Animation - communication	150 000,00 €	150 000,00 €	60%	90 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
320162	Suivi	29 000,00 €	29 000,00 €	50%	14 500,00 €	4 500,00 €	7 000,00 €	3 000,00 €
0	Non financé	229 646,63 €	- €	0%	- €	- €	- €	- €
		988 471,83 €	758 825,20 €	50%	376 809,37 €	153 095,00 €	115 505,40 €	108 208,96 €

SMBVSN		Subvention agence			Echéancier d'engagement (€)			
Sous ligne	Désignation des actions	Coût prévisionnel	Dépense retenue (€)	taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024
240122	Restauration du lit mineur	111 248,40 €	111 248,40 €	50%	55 624,20 €	36 129,00 €	11 657,25 €	7 837,95 €
240122	Restauration berge et ripisylve	235 078,77 €	235 078,77 €	49%	115 139,39 €	30 871,30 €	45 111,26 €	39 156,83 €
240122	Restauration petite continuité	149 000,00 €	149 000,00 €	50%	74 500,00 €	21 500,00 €	47 500,00 €	5 500,00 €
240120	Continuité - effacement	169 920,00 €	169 920,00 €	70%	118 944,00 €	21 000,00 €	28 420,00 €	69 524,00 €
240121	Continuité - équipement	78 960,00 €	78 960,00 €	50%	39 480,00 €	7 500,00 €	- €	31 980,00 €
240111	Etude continuité	15 000,00 €	15 000,00 €	50%	7 500,00 €	7 500,00 €	- €	- €
180223	Plantations haies	10 000,00 €	10 000,00 €	50%	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €
240110	Etude	65 500,00 €	65 500,00 €	50%	32 750,00 €	32 750,00 €	- €	- €
240330	Animation - communication	229 500,00 €	229 500,00 €	60%	137 700,00 €	45 900,00 €	45 900,00 €	45 900,00 €
320162	Suivi	20 500,00 €	6 000,00 €	50%	3 000,00 €	3 000,00 €	- €	- €
0	Non financé	- €	- €		- €	- €	- €	- €
		1 084 707,17 €	1 070 207,17 €	55%	589 637,59 €	206 150,30 €	183 588,51 €	199 898,78 €

FDAAPPMA79		Subvention agence			Echéancier d'engagement (€)			
Sous ligne	Désignation des actions	Coût prévisionnel	Dépense retenue (€)	taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024
240122	Restauration annexes hydrauliques	15 000,00 €	15 000,00 €	50%	7 500,00 €	- €	- €	7 500,00 €
240110	Etude	10 000,00 €	10 000,00 €	50%	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €
320162	Suivi	16 000,00 €	16 000,00 €	50%	8 000,00 €	4 000,00 €	- €	4 000,00 €
0	Non financé	- €	- €		- €	- €	- €	- €
		41 000,00 €	41 000,00 €	50%	20 500,00 €	9 000,00 €	- €	11 500,00 €

ASA des marais mouillés Vendéens		Subvention agence			Echéancier d'engagement (€)			
Sous ligne	Désignation des actions	Coût prévisionnel	Dépense retenue (€)	taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024
240122	Restauration berge et ripisylve	48 248,80 €	48 248,80 €	50%	24 124,40 €	- €	13 197,06 €	10 927,34 €
240224	Curage	152 928,71 €	152 928,71 €	30%	45 878,61 €	20 380,78 €	12 484,80 €	13 013,04 €
0	Non financé	202 879,83 €	- €	0%	- €	- €	- €	- €
		404 057,35 €	201 177,52 €	35%	70 003,02 €	20 380,78 €	25 681,86 €	23 940,38 €

UMM		Subvention agence			Echéancier d'engagement (€)			
Sous ligne	Désignation des actions	Coût prévisionnel	Dépense retenue (€)	taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024
240121	Continuité - équipement	880 000,00 €	880 000,00 €	50%	440 000,00 €	40 000,00 €	400 000,00 €	- €
0	Non financé	9 953,41 €	- €	0%	- €	- €	- €	- €
		889 953,41 €	880 000,00 €	50%	440 000,00 €	40 000,00 €	400 000,00 €	- €

IIBSN		Subvention agence			Echéancier d'engagement (€)			
Sous ligne	Désignation des actions	Coût prévisionnel	Dépense retenue (€)	taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024
240122	Restauration berge et ripisylve	8 391,60 €	8 391,60 €	40%	3 317,40 €	439,20 €	439,20 €	2 439,00 €
240224	Curage	14 499,60 €	14 499,60 €	30%	4 349,88 €	450,00 €	450,00 €	3 449,88 €
0	Non financé	370 720,81 €	- €	0%	- €	- €	- €	- €
		393 612,01 €	22 891,20 €	33%	7 667,28 €	889,20 €	889,20 €	5 888,88 €

PNR MP		Subvention agence			Echéancier d'engagement (€)			
Sous ligne	Désignation des actions	Coût prévisionnel	Dépense retenue (€)	taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024
240222	Restauration zone humide	60 000,00 €	60 000,00 €	50%	30 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
0	Non financé	- €	- €	0%	- €	- €	- €	- €
		60 000,00 €	60 000,00 €	50%	30 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €

POLLENIZ		Subvention agence			Echéancier d'engagement (€)			
Sous ligne	Désignation des actions	Coût prévisionnel	Dépense retenue (€)	taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024
0	Non financé	180 000,00 €	- €	0%	- €	- €	- €	- €
		180 000,00 €	- €	0%	- €	- €	- €	- €

Contrat de marais		Subvention agence			Echéancier d'engagement (€)			
Sous ligne	Désignation des actions	Coût prévisionnel	Dépense retenue (€)	taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024
240222	Restauration zone humide	60 000,00 €	60 000,00 €	30%	18 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
0	Non financé	- €	- €		- €	- €	- €	- €
		60 000,00 €	60 000,00 €	30%	18 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 48

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat territorial de la Sarthe Médiane (Mayenne et Sarthe)
Contrat n° 1253**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la stratégie de territoire et la feuille de route associée pour une durée de six années sur le territoire de la Sarthe Médiane.

Article 2

d'approuver la passation du contrat territorial sur le territoire de la Sarthe Médiane (Mayenne et Sarthe) entre le Syndicat du Bassin de la Sarthe; le Syndicat mixte du Bassin de l'Orne Saonoise, l'entente préfiguratrice du Syndicat Mixte de la Sarthe amont constituée de la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe, la Communauté Urbaine Le Mans Métropole, la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, la Communauté de Communes Maine Saosnois, la Communauté Urbaine d'Alençon, les communes d'Aigné, de la Guierche, de Saint-Saturnin, la chambre d'agriculture des Pays de Loire, la fédération VivAgri Sarthe, Agrocampus La germinière et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, correspondant à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire et conformément à la feuille de route, selon le programme triennal de travaux (2022-2024) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 3 237 892 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 3 237 892 € et le montant global des aides financières de l'agence à 1 676 026 € sous forme de subventions.

Article 3

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments du bilan technique et financier des réalisations afin de statuer sur la poursuite des actions, conformément aux termes du contrat.

Article 4

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial pour une durée de trois ans au nom de l'agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

Désignation des actions (Par sous ligne programme)	Coût prévisionnel (€)	Dépense éligible (€)	Subvention agence		Echéancier d'engagement (€)		
			Taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024
Animation, conseil agricole, lutte contre les pollutions diffuses	190 904	190 904	50% et 70%	101 702	29 984	35 834	35 884
études et sensibilisation, gestion quantitative	48 700	48 700	0 et 50%	14 610	4 680	9 930	-
restauration morphologique des cours d'eau et continuité	2 124 222	2 124 222	50% et 70%	1 062 111	323 838	359 525	378 748
Restauration des milieux humides et biodiversité	268 366	268 366	50%	134 183	57 061	38 561	38 561
Partenariat et accompagnement de la maîtrise d'ouvrage (milieux aquatiques)	525 700	525 700	50%	315 420	94 140	94 140	127 140
Pilotage et mutualisation des moyens avec le SAGE	80 000	80 000	50% et 70%	48 000	9 000	19 500	19 500
	3 237 892	3 237 892		1 676 026	518 703	557 490	599 833

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 49

**11^e PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat territorial Layon-Aubance-Louets et Rives de Loire
(Maine-et-Loire et Deux-Sèvres)
Contrat n° 1361**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la stratégie de territoire et la feuille de route associée pour une durée de six années sur le territoire Layon-Aubance-Louets et rives de Loire.

Article 2

d'approuver la passation du contrat territorial sur le territoire Layon-Aubance-Louets et rives de Loire (Maine-et-Loire et Deux-Sèvres) entre le Syndicat Layon-Aubance-Louets et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, correspondant à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire et conformément à la feuille de route, selon le programme triennal de travaux (2022-2024) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 5 822 565 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 4 205 000 € et le montant global des aides financières de l'agence à 2 256 800 € sous forme de subventions.

Article 3

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments du bilan technique et financier des réalisations afin de statuer sur la poursuite des actions, conformément aux termes du contrat.

Article 4

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial pour une durée de trois ans au nom de l'agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

Échéancier prévisionnel d'engagement des aides de l'agence

Désignation des actions			Dépense retenue (€)	Subvention Agence		Echéancier d'engagement (€)		
				Maître(s) d'ouvrage	Taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023
Actions agricoles	18 01	Syndicat Layon-Aubance-Louets (SLAL)	580 000	50,00%	290 000	88 000	106 000	96 000
Coordination volet « agricole »	18 01	SLAL	372 000	60,00%	223 200	72 600	74 400	76 200
Coordination du CT	29 02	SLAL	483 000	63,42%	306 300	101 000	101 600	103 700
Coordination volet « milieux aquatiques »	24 03	SLAL	563 000	60,00%	337 800	110 400	112 800	114 600
Travaux de restauration de cours d'eau	24 01	SLAL / autres collectivités	1 826 000	49,78%	909 000	272 500	332 000	304 500
Travaux de restauration de zones humides	24 02	SLAL / autres collectivités	178 000	50,00%	89 000	18 000	58 000	13 000
Volet « quantitatif »	21 05	SLAL	203 000	50,00%	101 500	59 500	21 000	21 000
TOTAL			4 205 000	53,67%	2 256 800	722 000	805 800	729 000

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 50

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

Contrat territorial de l'Aron et de la Cressonne (Nièvre)

Contrat n° 1227

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la stratégie de territoire et la feuille de route associée pour une durée de six années sur le territoire de l'Aron et de la Cressonne.

Article 2

d'approuver la passation du premier contrat territorial sur le territoire de l'Aron et de la Cressonne (Nièvre) entre, d'une part, le Parc Naturel Régional Morvan, porteur du projet, les maîtres d'ouvrage : CC Bazois Loire Morvan, CC Amognes Cœur du Nivernais, CC Morvan Sommets et Grands Lacs, CC Sud Nivernais, CC Entre Arroux, Loire et Somme, CC Tannay-Brinon-Corbigny, Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Nièvre, CEN Bourgogne et CBN et d'autre part, les cofinanceurs: agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil Régional Bourgogne Franche-comté, Conseil Départemental de la Nièvre, correspondant à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire et conformément à la feuille de route, selon le programme triennal d'actions 2022-2024 joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 1 517 550 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 1 359 550 € et le montant global des aides financières de l'agence à 775 175 € sous forme de subventions.

Article 3

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments du bilan technique et financier des réalisations afin de statuer sur la poursuite des actions, conformément aux termes du contrat.

Article 4

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial pour une durée de trois ans au nom de l'agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

Échéancier prévisionnel d'engagement des aides de l'Agence 2022-2024

Thématique des actions lien avec fiches actions	Fiches actions	Maître(s) d'ouvrage	Coût prévisionnel TTC	Dépense retenue AELB 1 ^{er} CT	Subvention agence		Echéancier d'engagement			
					taux	Aide prévisionnelle AELB 1 ^{er} CT	Sous-ligne Programme	Aide AELB 2022	Aide AELB 2023	Aide AELB 2024
A1. Restaurer la continuité écologique et sédimentaire	A1.1, A1.2, A1.3, A1.4, A1.5, A1.6, A1.7	PnrM	382 000 €	252 000 €	70 %	176 400 €	24.01.20	31 500 €	60 200 €	84 700 €
A2. Limiter l'impact des plans d'eau	A2.1, A2.2	PnrM	50 000 €	50 000 €	50% étude / 70 % travaux	34 000 €	24.01.10 24.01.20	0 €	13 000 €	21 000 €
A3. Restaurer la morphologie et la qualité des habitats, actions structurantes et complémentaires travaux, études et suivis	A3.1, A3.2, A3.3, A3.4, A3.5, A3.6, A3.7, D1.4	PnrM/ FDPPMA 58	240 400 €	240 400 €	30 à 50 %	116 200 €	24.01.10 24.01.22 24.01.23	10 500 €	51 200 €	54 500 €
A4. Restaurer et préserver les zones humides (inventaires et actions)	A4.1, A4.2, A4.3	PnrM/CEN	77 500 €	77 500 €	50 %	38 750 €	24.02.10 24.02.22	0 €	11 250 €	27 500 €
A5. Restaurer et préserver les mares	A5.1	PnrM	70 000 €	70 000 €	50 %	35 000 €	24.01.22	0 €	17 500 €	17 500 €
B2. Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole	B2.1, B2.2	PnrM	52 000 €	52 000 €	50 %	26 000 €	18.01.10 18.01.31	0 €	22 500 €	3 500 €
C1. Sécuriser la ressource en eau face au changement climatique (étude HMIUC et accompagnement)	C1.1, C1.2, C1.3	PnrM	228 000 €	218 000 €	50 à 70 %	149 000 €	24.01.10 21.05.34	0 €	141 500 €	7 500 €
D1. Connaître et gérer les milieux	D1.1, D1.2	PnrM	22 400 €	22 400 €	50%	11 200 €	34.00.44	1 250 €	5 200 €	4 750 €
D2. Sensibiliser les scolaires	D2.1	PnrM	15 000 €	15 000 €	50 %	7 500 €	34.00.44	2 500 €	2 500 €	2 500 €
D2. Communiquer sur les enjeux	D2.2	PnrM	7 500 €	7 500 €	50%	3 750 €	29.02.30	0 €	2 000 €	1 750 €
D2. Animation générale Animation thématique MAQ	D2.4	PnrM	221 250 € 151 500 €	212 250 € 142 500 €	50 %	177 375 €	29.02.30 24.03.30	35 375 € 23 750 €	35 375 € 23 750 €	35 375 € 23 750 €
TOTAL			1 517 550 €	1 359 550 €		775 175 €		104 875 €	385 975 €	284 325 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 51

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat territorial du Rhins, du Rhodon et du Trambouzan
(Loire et Rhône)
Cycle n°2 (2022-2024)**

Contrat n° 1195

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la passation du second contrat territorial sur le territoire du Rhins, du Rhodon et du Trambouzan (Loire et Rhône) entre Roannaise de l'Eau et l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Celui-ci correspond à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire et de la feuille de route éventuellement ajustée sur la base des éléments du bilan technique et financier du premier contrat et selon le programme triennal de travaux (2022-2024) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 3 224 029 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 2 944 204 € et le montant global des aides financières de l'agence à 1 422 950 € sous forme de subventions.

Article 2

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments de l'étude bilan évaluation afin de statuer sur l'opportunité et la pertinence d'élaborer une nouvelle stratégie de territoire, conformément aux termes du contrat.

Article 3

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial pour une durée de trois ans au nom de l'agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

thématique générale lien avec fiches action	maîtres d'ouvrage	actions	coût prévisionnel TTC	taux aide AELB	dépense retenue AELB 1er CT	aide AELB 1er CT	sous-ligne	Echéancier d'engagement		
								aide AELB 2022	aide AELB 2023	aide AELB 2024
Ressource quantitative QUANT	Roannaise de l'Eau	gestion des prélèvements et pratiques eau	12 000 €	50%	12 000 €	6 000 €	21 05 10	- €	6 000 €	- €
Ressource quantitative QUANT	Roannaise de l'Eau	diagnostic des pratiques agricoles en irrigation	50 000 €	70%	50 000 €	35 000 €	21 05 13	- €	17 500 €	17 500 €
Coordination AN1	Roannaise de l'Eau	animation thématique agricole	90 000 €	50%	90 000 €	45 000 €	21 05 30	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Milieu aquatique QUANT1 MAO2 MAO3	Roannaise de l'Eau	études liées à travaux cours d'eau	82 000 €	50%	82 000 €	41 000 €	24 01 10	34 500 €	2 000 €	4 500 €
Milieu aquatique MAO3	Roannaise de l'Eau	continuité - effacement d'ouvrage	214 900 €	70%	214 900 €	150 430 €	24 01 20	111 930 €	31 500 €	7 000 €
Milieu aquatique MAO1, MAO2, MAO3	Roannaise de l'Eau	restauration structurante de cours d'eau	959 733 €	50%	959 733 €	479 867 €	24 01 22	237 764 €	75 978 €	166 125 €
Milieu aquatique QUANT1, MAO1, MAO2, MAO3	Roannaise de l'Eau, FDPDMA 42	restauration complément. cours d'eau	441 538 €	20% 30%	441 538 €	123 631 €	24 01 23	25 673 €	82 140 €	15 817 €
Milieu aquatique MAO4	CEN R-A	inventaire des zones humides	38 550 €	50%	38 550 €	19 275 €	24 02 10	- €	12 225 €	7 050 €
Milieu aquatique MAO4	CEN R-A	plan de gestion des zones humides	19 000 €	50%	19 000 €	9 500 €	24 02 12	- €	4 250 €	5 250 €
Milieu aquatique MAO4	Roannaise de l'Eau	restauration struct. de zones humides	71 500 €	50%	71 500 €	35 750 €	24 02 22	- €	12 500 €	23 250 €
Milieu aquatique AN1	Roannaise de l'Eau	restauration compl. de zones humides	22 700 €	30%	22 700 €	6 356 €	24 02 23	- €	3 556 €	2 800 €
Coordination EVAL1	Roannaise de l'Eau, CEN R-A	animation thématique milieu aquatique	427 230 €	50%	427 230 €	213 615 €	24 03 30	69 255 €	73 415 €	70 945 €
Coordination AN1	Roannaise de l'Eau	bilan général du contrat	60 000 €	50%	60 000 €	30 000 €	29 02 10	- €	- €	30 000 €
Communication COM1	Roannaise de l'Eau	animation-coordination générale du CT	240 000 €	50%	240 000 €	120 000 €	29 02 30	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Suivis EVAL1	Roannaise de l'Eau	plan de communication du contrat	45 000 €	50%	45 000 €	22 500 €	29 02 30	18 500 €	3 000 €	1 000 €
Sensibilisation enjeu Eau COM1	Roannaise de l'Eau, FDPDMA 42/69	suivi de la qualité des milieux	155 053 €	50%	155 053 €	77 527 €	32 01 62	35 919 €	5 000 €	36 608 €
	Roannaise de l'Eau	sensibilisation pédagogique en milieu scolaire	22 500 €	50%	15 000 €	7 500 €	34 00 44	2 500 €	2 500 €	2 500 €
		totaux	2 951 704 €		2 944 204 €	1 422 950 €		591 041 €	386 564 €	445 344 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 52

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat Territorial de la Bourbince (Saône-et-Loire)
Contrat n°1332**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la stratégie de territoire et la feuille de route associée pour une durée de six années sur le territoire du bassin versant de la Bourbince.

Article 2

d'approuver la passation du contrat territorial sur le territoire du bassin versant de la Bourbince (Saône-et-Loire) entre, d'une part, le syndicat mixte du bassin versant de la Bourbince (SMi2B), porteur du projet, et les maîtres d'ouvrage suivants : la communauté urbaine Creusot Montceau (CUCM), Voies Navigables de France (VNF) la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA), le conseil départemental du Saône et Loire (CD71), la communauté de communes le Grand Charolais (CCGC), le conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne Franche Comté (CEN BFC), le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Pays de Bourgogne (CPIE PB), la fédération de Saône et Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FD71) et d'autre part, le cofinancier l'agence de l'eau Loire-Bretagne, correspondant à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire et conformément à la feuille de route, selon le programme triennal de travaux (2022-2024) joint en annexe 1.

Le coût prévisionnel global s'élève à 6 063 642 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 6 018 667 € et le montant global des aides financières de l'agence à 3 175 500 € sous forme de subventions.

Article 3

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments du bilan technique et financier des réalisations afin de statuer sur la poursuite des actions, conformément aux termes du contrat.

Article 4

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial portant sur une durée de trois ans au nom de l'agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

ANNEXE 1 : Echéancier prévisionnel d'engagement des aides de l'agence

Volet	Maître(s) d'ouvrage	Ligne	Montant total	Dépense retenue	Subvention agence			Echéancier d'engagement (€)		
					Taux	Aide Aelb	Montant 2022	Montant 2023	Montant 2024	
A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques	A1 : Restauration de la morphologie des cours d'eau	2401	2 191 033 €	2 191 033 €	50%	1 095 517 €	462 524 €	204 960 €	428 033 €	
	A2 : Restauration de continuité écologique	CD71 SHNA SMI2B CUCM/CCGC VNF	2401	383 800 €	383 800 €	50%	191 900 €	15 000 €	75 000 €	101 900 €
		SMI2B		518 333 €	518 333 €	70%	362 833 €	35 000 €	165 666 €	162 167 €
A3 : Restauration et préservation de la fonctionnalité des milieux humides	CEN BFC SMI2B SHNA	2402	352 000 €	352 000 €	50%	176 000 €	74 084 €	59 083 €	42 833 €	
B : Protection de la ressource en eau potable	SMI2B	3400	13 500 €	13 500 €						
	Total volet A		3 458 667 €	3 445 167 €		1 826 250 €	586 608 €	504 709 €	734 983 €	
	Com urbaine Creusot Montceau	1801	62 500 €	62 500 €	70%	43 750 €	8 750 €	17 500 €	17 500 €	
	CUCM	2401	93 000 €	93 000 €	50%	46 500 €	- €	7 000 €	39 500 €	
	CUCM	2402	1 100 000 €	1 100 000 €	50%	550 000 €	45 000 €	90 000 €	415 000 €	
C : Participer à l'adaptation du territoire au changement climatique	Total volet B		1 255 500 €	1 255 500 €		640 250 €	53 750 €	114 500 €	472 000 €	
	Etudes générales sur le bassin	SMI2B	250 000 €	250 000 €	70%	175 000 €	70 000 €	105 000 €		
	Mise en œuvre d'un plan d'actions de gestion et d'économie	SMI2B-Bureau d'étude	2104							
D : Sensibiliser, communiquer et approfondir les connaissances	Communication/Sensibilisation	Total volet C	250 000 €	250 000 €		175 000 €	70 000 €	105 000 €	- €	
		SMI2B/CPIE	3400	106 475 €	75 000 €	50%	37 500 €	12 500 €	12 500 €	
	Amélioration des connaissances	CUCM SMI2B	3201	208 500 €	208 500 €	50%	104 250 €	19 416 €	19 417 €	65 417 €
		Fédération de Saône et Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique SHNA								
		CUCM		1801	169 500 €	169 500 €	50%	84 750 €	28 250 €	28 250 €
Animation	SMI2B	2403	300 000 €	300 000 €	50%	150 000 €	50 000 €	50 000 €		
	SMI2B	2902	315 000 €	315 000 €	50%	157 500 €	52 500 €	52 500 €		
	Total volet D		1 099 475 €	1 068 000 €		534 000 €	162 666 €	162 667 €	208 667 €	
	Total général		6 063 642 €	6 018 667 €		3 175 500 €	873 024 €	886 876 €	1 415 600 €	

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 53

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat territorial de la Loire et de ses affluents rive gauche
en pays Roannais (Loire)**

Contrat n° 1277

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022,
- considérant que le contrat présenté résulte, pour la majeure partie de son périmètre, de la fusion de deux territoires : ceux du contrat territorial Renaison-Teyssonne-Oudan-Maltaverne 2015-2019 (n° 664) et du contrat territorial des Bords de Loire en Roannais 2015-2020 (n° 1099).

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la stratégie de territoire et la feuille de route associée pour une durée de six années sur le territoire de la Loire et de ses affluents rive gauche en pays Roannais.

Article 2

d'approuver la passation du contrat territorial sur le territoire de la Loire et de ses affluents rive gauche en pays Roannais (Loire), entre le syndicat mixte Roannaise de l'eau, porteur du projet, et les maîtres d'ouvrage suivants : la communauté Roannais Agglomération, la communauté de communes Charlieu Belmont Communauté, La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Loire, l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques Roanne et Région, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire ; et d'autre part, les cofinanceurs : l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le conseil départemental de la Loire, correspondant à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire et conformément à la feuille de route, selon le programme triennal de travaux (2022-2024) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 3 520 700 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 2 965 300 € et le montant global des aides financières de l'agence à 1 391 970 € sous forme de subventions.

Article 3

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments du bilan technique et financier des réalisations afin de statuer sur la poursuite des actions, conformément aux termes du contrat.

Article 4

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial pour une durée de trois ans au nom de l'agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

Échéancier prévisionnel d'engagement des aides de l'agence

thématique générale lien avec fiches action	maîtres d'ouvrage	actions	coût prévisionnel TTC	taux aide AELB	dépendance retenue AELB 1er CT	aide AELB 1er CT	sous-ligne	Echéancier d'engagement		
								aide AELB 2022	aide AELB 2023	aide AELB 2024
pollutions diffuses agricoles - AG2	Roannaise de l'Eau	diagnostics individuels d'exploitation	200 000 €	50%	200 000 €	140 000 €	18 01 13	- €	70 000 €	70 000 €
	Roannaise de l'Eau	animation thématique agricole	90 000 €	50%	90 000 €	45 000 €	18 01 30	15 000 €	15 000 €	15 000 €
pollutions diffuses agricoles - AN1	Fédération de Chasse de la Loire	mise en place de haies bocagères	136 000 €	50%	136 000 €	68 000 €	18 02 21	- €	34 000 €	34 000 €
		études liés à travaux cours d'eau	155 400 €	50%	155 400 €	77 700 €	24 01 10	- €	77 700 €	- €
milieu aquatique OT1 MA8 MA12	Roannaise de l'Eau	continuité - effacement de plans d'eau	60 000 €	70%	60 000 €	42 000 €	24 01 20	- €	17 500 €	24 500 €
	Roannaise de l'Eau, Roannais Agglomération, Charlieu Belmont Cité, AAPPMA Roanne et région	restauration structurante de cours d'eau	848 800 €	50%	844 000 €	422 000 €	24 01 22	191 100 €	109 100 €	121 800 €
milieu aquatique MA1 MA4 MA14 MA15	Roannaise de l'Eau, Fédération de Pêche de la Loire	restauration complément. cours d'eau	492 100 €	20%	492 100 €	107 370 €	24 01 23	22 620 €	44 850 €	39 900 €
		plan de gestion de zones humides	25 000 €	50%	25 000 €	12 500 €	24 02 12	4 500 €	4 500 €	3 500 €
milieu aquatique - BD2	Roannaise de l'Eau	restauration struct. de zones humides	60 000 €	50%	60 000 €	30 000 €	24 02 22	- €	30 000 €	- €
	Roannaise de l'Eau	restauration compl. de zones humides	20 000 €	30%	20 000 €	6 000 €	24 02 23	- €	- €	6 000 €
milieu aquatique - AN1	Roannaise de l'Eau	animation thématique milieu aquatique	330 000 €	50%	330 000 €	165 000 €	24 03 30	55 000 €	55 000 €	55 000 €
	Roannaise de l'Eau	Animation-coordination générale du CT	240 000 €	50%	240 000 €	120 000 €	29 02 30	40 000 €	40 000 €	40 000 €
coordination - AN1	Roannaise de l'Eau	plan de communication du contrat	65 300 €	50%	65 300 €	32 650 €	29 02 30	9 050 €	11 150 €	12 450 €
	Roannaise de l'Eau, Fédération de Pêche de la Loire	suivi de débits, de niveaux de nappe et de qualité des milieux	247 500 €	50%	247 500 €	123 750 €	32 01 62	78 650 €	21 300 €	23 800 €
communication - CM1	Roannaise de l'Eau	total	2 970 100 €		2 965 300 €	1 391 970 €		415 920 €	530 100 €	445 950 €

répartition thématique des aides de l'agence de l'eau	dépendance retenue	aide AELB 1er CT	sous-ligne	pourcentage
actions et animation / pollution diffuse agricoles	426 000 €	253 000 €	ligne 18	18%
actions en faveur des cours d'eau	1 551 500 €	649 070 €	s.-l. 24 01	47%
actions en faveur des zones humides	105 000 €	48 500 €	s.-l. 24 02	3%
animation thématique milieu aquatique	330 000 €	165 000 €	s.-l. 24 03	12%
animation générale, coordination, communication	305 300 €	152 650 €	ligne 29	11%
suivis quantitatifs et qualitatifs	247 500 €	123 750 €	ligne 32	9%

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 54

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat territorial de l'Arnon Aval (Cher)
Contrat n° 1229**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la stratégie de territoire et la feuille de route associée pour une durée de six années sur le territoire de l'Arnon Amont (Cher).

Article 2

d'approuver la passation du contrat territorial sur le territoire de l'Arnon Aval (Cher) entre le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval (SMAVAA) et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, correspondant à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire et conformément à la feuille de route, selon le programme triennal de travaux (2022-2024) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 1 115 783 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 1 100 064 € et le montant global des aides financières de l'agence à 579 960 € sous forme de subventions.

Article 3

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments du bilan technique et financier des réalisations afin de statuer sur la poursuite des actions, conformément aux termes du contrat.

Article 4

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial pour une durée de trois ans au nom de l'agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

Annexe - PROGRAMME D'ACTION et DONNÉES FINANCIÈRES

Désignation des actions	Maître(s) d'ouvrage	Dépense retenue (€)	Subvention agence		Echéancier d'engagement (€)		
			taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024
Travaux de restauration du lit mineur (lit mineur et berge)	SMAVAA	163 264	50%	81 632	29 948		51 684
Etudes et travaux restauration continuité - équipement	SMAVAA	624 830	50%	312 415	39 600	272 815	
Travaux restauration de la continuité - effacement	SMAVAA	34 490	70%	24 143			24 143
Diagnosics écologiques (*)	SMAVAA	3 840	56%	2 150	350	600	1 200
Etude inventaire des zones humides	SMAVAA	30 000	50%	15 000	15 000		
Etude pollution diffuse	SMAVAA	7 200	50%	3 600	3 600		
Suivi	SMAVAA	8 440	50%	4 220		4 220	
Animation et communication	SMAVAA	228 000	60%	136 800	45 600	45 600	45 600
TOTAL		1 100 064		579 960	134 098	323 235	122 627

(*) le taux de 56% est un taux moyen des diagnostic réalisés sur des actions financées à 50% et 70%
Ces montant seront intégrés dans le travaux au moment des demandes de subvention.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 55

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat territorial avec le Parc Naturel Régional de la Brenne (Indre) - Milieux
humides et pollutions diffuses (Indre)
Contrat n° 1355**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la stratégie de territoire et la feuille de route associée pour une durée de six années sur le territoire du le Parc Naturel Régional de la Brenne (Indre) - Milieux humides et pollutions diffuses.

Article 2

d'approuver la passation du contrat territorial sur le territoire de du le Parc Naturel Régional de la Brenne 36 (Indre) entre Parc Naturel Régional de la Brenne (PNRB), la Chambre d'agriculture de l'Indre (CA 36), la Fédération Aquacole de la Région Centre (FAReC), le Syndicat Mixte d'aménagement de la Brenne de la Creuse, de l'Anglin et de la Creuse (SMABCAC), le Groupement de Développement de l'Agriculture Biologique de l'Indre (GDAB 36), la Réserve Naturelle Nationale de Chérine, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Brenne-Berry, Indre Nature et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, correspondant à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire et conformément à la feuille de route, selon le programme triennal de travaux (2022-2024) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 3 222 236 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 2 445 153 € et le montant global des aides financières de l'Agence à 1 287 536 € sous forme de subventions.

Article 3

d'approuver la dérogation aux modalités d'intervention définies dans la fiche action AGR_1 (accompagnement collectif des agriculteurs) en autorisant le dépassement du coût plafond annuel, dans la limite de l'enveloppe prévisionnelle du contrat.

Article 4

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments du bilan technique et financier des réalisations afin de statuer sur la poursuite des actions, conformément aux termes du contrat.

Article 5

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial pour une durée de trois ans au nom de l'agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

Annexe - PROGRAMME D'ACTION et DONNÉES FINANCIÈRES

Désignation des actions	Maître(s) d'ouvrage	Dépense retenue (€)	Subvention agence		Echéancier d'engagement (€)		
			taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024
Animation agricole - conseil collectif et communication	CA 36	129 433	50%	64 717	22 250	23 283	19 183
Animation agricole - diagnostic	CA 36	18 900	70%	13 230	4 410	4 410	4 410
Animation agricole - suivi individuel	CA 36	6 300	50%	3 150	1 050	1 050	1 050
Travaux de restauration ZH et communication	Chérine	274 321	50%	137 161	50 054	41 054	46 054
Sensibilisation	CPIE	18 500	50%	9 250	3 000	4 250	2 000
Etude : impact vidange d'étang	Farec	70 090	50%	35 045	12 360	11 343	11 343
Animation agricole - conseil collectif et communication	GDAB 36	42 060	50%	21 030	6 133	8 810	6 088
Travaux de restauration cours d'eau	SMABCAC	59 000	50%	29 500	6 500	11 500	11 500
Animation bocage	PNRB	191 040	60%	114 624	38 009	38 009	38 606
Travaux de restauration - bocage	PNRB	94 400	50%	47 200	11 500	17 350	18 350
Animation générale du CT	PNRB	206 320	60%	123 792	40 744	40 785	42 263
Animation agricole - conseil collectif et communication	PNRB	110 485	50%	55 243	17 425	19 425	18 393
Animation agricole - diagnostic	PNRB	73 078	70%	51 155	18 916	21 240	10 998
Animation foncière et communication	PNRB	68 276	60%	40 966	24 815	12 000	4 151
Etudes, inventaires ZH	PNRB	545 839	50%	272 919	95 533	94 207	83 180
Travaux ZH	PNRB	493 871	50%	246 935	70 712	113 182	63 041
Sensibilisation et communication	PNRB	43 240	50%	21 620	7 781	6 259	7 580
TOTAL		2 445 153		1 287 536	431 190	468 156	388 189

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 56

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat territorial de la Tronne (Loir-et-Cher)
Contrat n° 1232**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la stratégie de territoire et la feuille de route associée pour une durée de six années sur le territoire de la Tronne et ses affluents (Loir-et-Cher).

Article 2

d'approuver la passation du contrat territorial sur le territoire de la Tronne et ses affluents (Loir-et-Cher) entre la communauté de communes Beauce Val de Loire (CCBVL) et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, correspondant à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire et conformément à la feuille de route, selon le programme triennal de travaux (2022-2024) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 646 091 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 646 091 € et le montant global des aides financières de l'Agence à 341 326 € sous forme de subventions.

Article 3

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments du bilan technique et financier des réalisations afin de statuer sur la poursuite des actions, conformément aux termes du contrat.

Article 4

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial pour une durée de trois ans au nom de l'agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

Annexe - PROGRAMME D'ACTION et DONNÉES FINANCIÈRES

Désignation des actions	Maître(s) d'ouvrage	Dépense retenue (€)	Subvention Agence		Echéancier d'engagement (€)		
			taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024
Restauration du lit	CC BVL	339 856	50 %	169 928	57 967	77 980	33 981
Restauration de la continuité écologique	CCBVL	50 995	50 %	25 498	-	-	25 498
Diagnostic volet pollution diffuse	SMB Cisse	10 000	70 %	0*	7 000*		
Lutte contre les pollutions diffuses	CCBVL	0	50 %	0	-		
Suivi des travaux	CCBVL	12 440	50 %	6 220	3 110		3 110
Animation – communication	CCBVL	232 800	60 %	139 680	48 000	45 840	45 840
TOTAL		646 091		341 326	109 077	123 820	108 429

*Mutualisation avec le syndicat de la Cisse – le dossier est pris en charge par le SMB Cisse

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 57

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat territorial de l'Indre amont et ses affluents (Indre-et-Loire)
Contrat n° 1231**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la stratégie de territoire et la feuille de route associée pour une durée de six années sur le territoire de l'Indre amont et ses affluents.

Article 2

d'approuver la passation du contrat territorial sur le territoire de l'Indre amont et ses affluents (Indre-et-Loire) entre la Communauté de Communes Loches Sud Touraine et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, correspondant à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire et conformément à la feuille de route, selon le programme triennal de travaux (2022-2024) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 817 147 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 787 147 € et le montant global des aides financières de l'agence à 423 584 € sous forme de subventions.

Article 3

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments du bilan technique et financier des réalisations afin de statuer sur la poursuite des actions, conformément aux termes du contrat.

Article 4

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial pour une durée de trois ans au nom de l'Agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

Annexe 1 : Échéancier prévisionnel d'engagement des aides de l'Agence

Désignation des actions	Maître(s) d'ouvrage	Coûts prévisionnels (€)	Dépense retenue (€)	Subvention agence			Echéancier d'engagement (€)		
				taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024	
Travaux de restauration - actions structurantes - lit majeur	CCLST	44 160 €	44 160 €	50 %	22 080 €	9 120 €	8 100 €	4 860 €	
Travaux de restauration - actions structurantes - lit mineur	CCLST	243 406 €	243 406 €	50 %	121 703 €	13 910 €	70 497 €	37 296 €	
Effacement de petits ouvrages (<50 cm)	CCLST	3 840 €	3 840 €	50 %	1 920 €	0 €	1 920 €	0 €	
Etude et travaux de restauration de la continuité - effacement (>50 cm)	CCLST	61 554 €	61 554 €	70 %	43 088 €	0 €	30 282 €	12 806 €	
Etude et travaux de restauration de la continuité - Aménagement	CCLST	130 707 €	130 707 €	50 %	65 353 €	25 000 €	0 €	40 353 €	
Gestion des espèces invasives	CCLST	18 000 €	0 €	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	
Maintien des fonctionnalités des annexes	CCLST	12 000 €	0 €	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	
Etudes transversales	DMB	36 000 €	36 000 €	50%	18 000 €	0 €	0 €	18 000 €	
	Diagnostic pollutions diffuses et aménagement du territoire	36 000 €	36 000 €	50%	18 000 €	18 000 €	0 €	0 €	
Zones Humides	CCLST	18 000 €	18 000 €	50%	9 000 €	9 000 €	0 €	0 €	
Suivi des milieux	CCLST	15 480 €	15 480 €	50%	7 740 €	0 €	3 330 €	4 410 €	
Animation	CCLST	177 000 €	177 000 €	60 %	106 200 €	35 400 €	35 400 €	35 400 €	
Communication	CCLST	21 000 €	21 000 €	50 %	10 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	
TOTAL		817 147 €	787 147 €	51,8 %	423 584 €	113 930 €	153 029 €	156 625 €	

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 58

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat territorial du Pied de Mars - Brion (Indre)
Contrat n° 1198**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la passation du second contrat territorial sur le territoire de Pieds de Mars- Brion (Indre) entre le SIAEP de la Région de Brion (Indre) et l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Celui-ci correspond à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire / feuille de route éventuellement ajustée sur la base des éléments du bilan technique et financier du premier contrat et selon le programme triennal de travaux (2022-2024) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 160 730 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 143 798 € et le montant global des aides financières de l'agence à 75 899 € sous forme de subventions.

Article 2

d'accepter qu'en dérogation à la fiche action TER_2 concernant la mise en œuvre de contrats territoriaux, la coordination/animation des actions agricoles soit confiée à une structure sélectionnée dans le cadre des procédures de la commande publique.

Article 3

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments de l'étude bilan évaluation afin de statuer sur l'opportunité et la pertinence d'élaborer une nouvelle stratégie de territoire, conformément aux termes du contrat.

Article 4

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial portant sur une durée de trois ans au nom de l'Agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

Annexe - PROGRAMME D'ACTION et DONNÉES FINANCIÈRES

Années 2022-2023-2024

	montant prévisionnel (€)	dépense retenue (€)	taux %	subvention agence		échancier engagement agence (€)		
				montant d'aide prévisionnelle (€)		2022	2023	2024
Accompagnement collectif des agriculteurs	109 955 €	97 292 €	50%	48 646 €		16 196 €	16 215 €	16 235 €
Animation territoriale et communication	26 506 €	26 506 €	50%	13 253 €		4 090 €	4 168 €	4 995 €
Etude bilan	20 000 €	20 000 €	70%	14 000 €		0 €	0 €	14 000 €
Suivi des reliquats / charte harmonisation	4 269 €	0 €	0%	0 €		0 €	0 €	0 €
TOTAL	160 730 €	143 798 €		75 899 €		20 286 €	20 383 €	35 230 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 59

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat territorial de la Claise (Indre-et-Loire)
Contrat n° 1072**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la passation du second contrat territorial sur le territoire de la Claise (Indre-et-Loire) entre la Communauté de communes Loches Sud Touraine (Indre-et-Loire) et l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Celui-ci correspond à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire / feuille de route éventuellement ajustée sur la base des éléments du bilan technique et financier du premier contrat et selon le programme triennal de travaux (2022-2024) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 970 739 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 935 499 € et le montant global des aides financières de l'agence à 552 188 € sous forme de subventions.

Article 2

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments de l'étude bilan évaluation afin de statuer sur l'opportunité et la pertinence d'élaborer une nouvelle stratégie de territoire, conformément aux termes du contrat.

Article 3

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial portant sur une durée de trois ans au nom de l'Agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

Annexe - PROGRAMME D'ACTION et DONNEES FINANCIERES

Années 2022-2023-2024

	subvention agence		échancier engagement agence (€)				
	coût prévisionnel (€)	dépense prévisionnelle retenue (€)	taux %	montant d'aide prévisionnelle (€)	2022	2023	2024
Travaux de restauration - actions structurantes (lit mineur et majeur + berges)	335 399	335 399	50%	167 700	36 190	90 355	41 155
Gestion des EEE	35 240	-		-	-	-	-
Effacement ouvrage hors liste 2 (étude et travaux)	232 440	232 440	70%	162 708	63 560	41 048	58 100
Etude inventaire et caractérisation ZH	17 000	17 000	50%	8 500	-	8 500	-
Suivi	46 160	46 160	50%	23 080	-	5 200	17 880
étude bilan	75 000	75 000	70%	52 500	-	-	52 500
Animation et communication	229 500	229 500	60%	137 700	45 900	45 900	45 900
TOTAL	970 739,00	935 499,00		552 188	145 650	191 003	215 535

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 60

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat territorial du captage de l'Herpenty à Bléré (Indre-et-Loire)
Contrat n° 1074**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la passation du second contrat territorial sur le territoire du captage de l'Herpenty (Indre-et-Loire) entre la Communauté de Communes Bléré Val de Cher, la Chambre d'agriculture d'Indre et Loire et l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Celui-ci correspond à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire et de la feuille de route éventuellement ajustée sur la base des éléments du bilan technique et financier du premier contrat et selon le programme triennal de travaux (2022-2024) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 196 260 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 150 380 € et le montant global des aides financières de l'agence à 82 450 € sous forme de subventions.

Article 2

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments de l'étude bilan évaluation afin de statuer sur l'opportunité et la pertinence d'élaborer une nouvelle stratégie de territoire, conformément aux termes du contrat.

Article 3

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial pour une durée de trois ans au nom de l'Agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

Annexe : Échéanciers prévisionnels d'engagement des aides de l'Agence (2022-2024)

Désignation des actions	Maitre(s) d'ouvrage	Coût prévisionnel (€)	Dépense éligible (€)	Dépense retenue (€)	Subvention AELB		Echéancier d'engagement (€)		
					taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024
Diagnosics d'exploitation	Chambre d'agriculture 37	7 500 €	6 300 €	6 300 €	70%	4 410 €	4 410 €	0 €	0 €
Accompagnement individuel des agriculteurs	Chambre d'agriculture 37	32 000 €	26 880 €	26 880 €	50%	13 440 €	3 360 €	5 040 €	5 040 €
Accompagnement collectif des agriculteurs	Chambre d'agriculture 37	22 800 €	19 440 €	19 440 €	50%	9 720 €	3 240 €	3 240 €	3 240 €
Suivi de la qualité de l'eau	Chambre d'agriculture 37	23 460 €	18 660 €	18 660 €	50%	9 330 €	3 110 €	3 110 €	3 110 €
Animation/coordination agricole	Chambre d'agriculture 37	71 500 €	49 100 €	49 100 €	50%	24 550 €	8 580 €	7 730 €	8 240 €
Etude bilan	CC.Biéré Val de Cher	30 000 €	30 000 €	30 000 €	70%	21 000 €	0 €	0 €	21 000 €
Campagne reliquats	CC.Biéré Val de Cher	9 000 €	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
		196 260 €	150 380 €	150 380 €		82 450 €	22 700 €	19 120 €	40 630 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 61

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat territorial des Collines du Perche (Loir-et-Cher)
Contrat n° 1162**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la passation du second contrat territorial sur le territoire des Collines du Perche (Loir-et-Cher) entre le Syndicat des Rivières des collines du Perche et l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Celui-ci correspond à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire / feuille de route éventuellement ajustée sur la base des éléments du bilan technique et financier du premier contrat et selon le programme triennal de travaux (2022-2024) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 568 239 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 568 239 € et le montant global des aides financières de l'agence à 310 428 € sous forme de subventions.

Article 2

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments de l'étude bilan évaluation afin de statuer sur l'opportunité et la pertinence d'élaborer une nouvelle stratégie de territoire, conformément aux termes du contrat.

Article 3

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial portant sur une durée de trois ans au nom de l'Agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

Annexe 1 - Échéancier prévisionnel d'engagement des aides de l'Agence

Désignation des actions	Maître(s) d'ouvrage	Dépense retenue (€)	Subvention agence		Echéancier d'engagement (€)		
			taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024
Restauration du lit mineur	Syndicat	48 000	50%	24 000	11 000		13 000
Restauration du lit mineur – franchissement piscicole	Syndicat	56 600	50 %	28 300	28 300	-	-
Etude de restauration de la continuité	Syndicat	48 000	50 %	24 000	24 000	-	-
Travaux de restauration de la continuité aménagement d'ouvrages	Syndicat	113 000	50 %	56 500	-	44 500	12 000
Réduction du colmatage	Syndicat	47 830	50 %	23 915	6 750	12 335	4 830
Etude érosion et inventaire haies et ZH	Syndicat	24 000	50 %	12 000		6 000	6 000
Animation et communication	Syndicat	163 085	60 %	97 851	32 903	33 471	31 477
Indicateurs de suivi des travaux	Syndicat	17 724	50 %	8 862	2 530	1 580	4 752
Etude bilan	Syndicat	50 000	70 %	35 000	-	-	35 000
TOTAL		568 239		310 428	105 483	97 886	107 059

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 62

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat territorial des captages du Chinonais (Indre-et-Loire)
Contrat n° 1077**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la passation du second contrat territorial sur le territoire des trois captages prioritaires du Chinonais (Chinon, la Roche Clermault et Seully) (Indre et Loire) entre la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, la Chambre d'agriculture d'Indre et Loire et l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Celui-ci correspond à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire et de la feuille de route éventuellement ajustée sur la base des éléments du bilan technique et financier du premier contrat et selon le programme triennal de travaux (2022-2023) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 565 547 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 486 420 € et le montant global des aides financières de l'Agence à 259 434 € sous forme de subventions.

Article 2

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments de l'étude bilan évaluation afin de statuer sur l'opportunité et la pertinence d'élaborer une nouvelle stratégie de territoire, conformément aux termes du contrat.

Article 3

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial pour une durée de trois ans au nom de l'Agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

Annexe : Échéanciers prévisionnels d'engagement des aides de l'Agence (2022-2024)

	Action	Maître d'ouvrage	Échéancier			Agence de l'eau							
			Coût prévisionnel 2022 - 2024	Dépense 2022	Dépense 2023	Dépense 2024	Coût prévisionnel 2022 - 2024 retenus	Taux	Montant d'aide prévisionnel de l'agence	2022	2023	2024	
Diagnosics d'exploitations	Diagnosics d'exploitation (3)/exp Diagnosics conversion Agriculture Biologique (2)/exp	CA37 CCCVL	15 120,00 € 6 000,00 €	8 820 € 3 000 €	6 300 € 3 000 €	- € -	- €	15 120 € 6 000 €	70% 70%	10 584 € 4 200 €	6 174 € 2 100 €	4 410 € 2 100 €	- € -
Accompagnement individuel	Accompagnement individuel (2)/exp	CA37	31 080,00 €	6 720 €	10 920 €	13 440 €		31 080 €	50%	15 540 €	3 360 €	5 460 €	6 720 €
Accompagnement collectif des agriculteurs	Animation plateforme Grandes Cultures	CA37	15 600,00 €	5 200 €	5 200 €	5 200 €		15 600 €	50%	7 800 €	2 600 €	2 600 €	2 600 €
	Animation plateforme viti	CA37	27 520,00 €	8 400 €	8 400 €	10 720 €		27 520 €	50%	13 760 €	4 200 €	4 200 €	5 360 €
	Suivi et financement des actions collectives (CTA)	CA37	18 900,00 €	6 300 €	6 300 €	6 300 €		18 900 €	50%	9 450 €	3 150 €	3 150 €	3 150 €
	Promotion PCAE - MAEC	CA37	2 520,00 €	840 €	840 €	840 €		2 520 €	50%	1 260 €	420 €	420 €	420 €
	Journées thématiques	CA37	10 080,00 €	3 360 €	3 360 €	3 360 €		10 080 €	50%	5 040 €	1 680 €	1 680 €	1 680 €
	Animation implantation CIPAN et expérimentation reliquats (post récolte, entrée hiver)	CA37	15 300,00 €	5 100 €	5 100 €	5 100 €		15 300 €	50%	7 650 €	2 550 €	2 550 €	2 550 €
	Animation campagne reliquats RSH	CA37	1 260,00 €	420 €	420 €	420 €		- €	0%	- €	- €	- €	- €
	Animation agri. /élu	CA37	3 780,00 €	1 260 €	1 260 €	1 260 €		3 780 €	50%	1 890 €	630 €	630 €	630 €
	Lettre d'information agricole	CA37	2 520,00 €	840 €	840 €	840 €		2 520 €	50%	1 260 €	420 €	420 €	420 €
	Participation Etude bilan (3 ans)	CA37	4 200,00 €	- €	- €	4 200 €		4 200 €	50%	2 100 €	- €	- €	- €
Investissements non productifs avec MOP	Convention SVC (Syndicat des Vins de Chinon) Fredon	CCCVL	11 867 €	3 992 €	3 992 €	3 883 €		- €	0%	- €	- €	- €	- €
	Financement semences CIPAN (participation achat couverts)	CCCVL	18 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €		- €	0%	- €	- €	- €	- €
	Financement analyse reliquats (sortie hiver)	CCCVL	9 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €		- €	0%	- €	- €	- €	- €
	Projets agroforestiers	CCCVL	6 000,00 €	- €	3 000 €	3 000 €		6 000 €	50%	3 000 €	- €	1 500 €	1 500 €
Suivi	Convention (agriculteurs, COPAC, autres...)	CCCVL	39 000,00 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €		- €	0%	- €	- €	- €	- €
	Suivi et interprétation NO3 2022-2024	CCCVL	7 200 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €		7 200 €	50%	3 600 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
	4 Analyses phyto 2022-2024	CCCVL	28 800 €	9 600 €	9 600 €	9 600 €		28 800 €	50%	14 400 €	4 800 €	4 800 €	4 800 €
	Suivi quantité qualité	CCCVL	18 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €		18 000 €	50%	9 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Etudes	Étude zones de convergences	CCCVL	2 500 €	2 500 €	- €	- €		2 500 €	50%	1 250 €	1 250 €	- €	- €
	Étude AAC Prée Moreau (modèle hydrosédimentaire et qualité du Négron)	CCCVL	24 000 €	24 000 €	- €	- €		24 000 €	50%	12 000 €	12 000 €	- €	- €
	Étude AAC Chinon (re-délimitation AAC)	CCCVL	10 000 €	- €	10 000 €	- €		10 000 €	50%	5 000 €	- €	5 000 €	- €
	Étude AAC Chinon (datation des eaux - vitesse de transfert)	CCCVL	7 500 €	- €	7 500 €	- €		7 500 €	50%	3 750 €	- €	3 750 €	- €
Coordination générale	Évaluation Finale - Prestation (6e année)	CCCVL	60 000 €	- €	- €	60 000 €		60 000 €	70%	42 000 €	- €	- €	42 000 €
	Animation générale (1 ETP + 0.1 ETP de secrétariat)	CCCVL	123 000 €	41 000 €	41 000 €	41 000 €		123 000 €	50%	61 500 €	20 500 €	20 500 €	20 500 €
	Stages	CCCVL	10 800 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €		10 800 €	50%	5 400 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €
Acquisition foncière	Frais de fonctionnement	CCCVL	30 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €		30 000 €	50%	15 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
	Acquisition foncière de parcelles	CCCVL	6 000 €	6 000 €	- €	- €		6 000 €	50%	3 000 €	3 000 €	- €	- €
Total général			565 547 €	181 352 €	171 032 €	213 163 €		486 420 €		259 434 €	79 834 €	74 170 €	105 430 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 63

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat territorial des Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)
Contrat n° 1363**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la stratégie de territoire et la feuille de route associée pour une durée de six années sur le territoire des drains du Coglais.

Article 2

d'approuver la passation du contrat territorial sur le territoire des Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine) entre la Collectivité Eau du Bassin Rennais et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, correspondant à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire et conformément à la feuille de route, selon le programme triennal de travaux (2022-2024) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 279 810 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 267 810 € et le montant global des aides financières de l'Agence à 144 458 € sous forme de subventions.

Article 3

de fixer une clause de rendez-vous en fin de première année afin de statuer sur la poursuite des actions dans le cadre d'un contrat unique Couesnon mis en place sur le périmètre du Sage.

Article 4

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial pour une durée de trois ans au nom de l'Agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

Échéancier prévisionnel d'engagement des aides de l'Agence

Désignation des actions	Maître(s) d'ouvrage	Dépense retenue (€)	Subvention agence		Echéancier d'engagement (€)		
			taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024
Animation générale et communication	CEBR	105 525	60%	63 315	21 105	21 105	21 105
Diagnostic, accompagnement et étude agricole	CEBR	142 785	50%	71 393	24 278	23 558	23 557
Suivi qualité d'eau	CEBR	19 500	50%	9 750	3 250	3 250	3 250
TOTAL		267 810		144 458	48 633	47 913	47 912

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 64

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat territorial de l'Unité de gestion de l'amont de la vilaine secteur Est
(Ille-et-Vilaine) - Contrat n° 1323**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022,
- *considérant que le contrat présenté résulte de la fusion de cinq territoires : contrat territorial du Chevré (n° 1113), contrat territorial de Vilaine amont (n° 1235), contrat territorial de la Seiche (n°1188), contrat territorial du Semnon (n°1086) et contrat en élaboration pour la zone sous maîtrise d'ouvrage de Rennes Métropole*

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la stratégie de territoire et la feuille de route associée pour une durée de six années sur le territoire de l'unité de gestion de l'amont de la Vilaine secteur Est.

Article 2

d'approuver la passation du contrat territorial sur le territoire de l'unité de gestion de l'amont de la Vilaine secteur Est (Ille-et-Vilaine) entre l'EPTB Vilaine et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, correspondant à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire et conformément à la feuille de route, selon le programme triennal de travaux (2022-2024) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 18 990 910 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 18 830 911 € et le montant global des aides financières de l'Agence à 10 148 588 € sous forme de subventions.

Article 3

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments du bilan technique et financier des réalisations afin de statuer sur la poursuite des actions, conformément aux termes du contrat.

Article 4

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial pour une durée de trois ans au nom de l'Agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

Echéancier prévisionnel d'engagement des aides de l'Agence

CT Unité Vialaine Amont secteur Est 2022-2024

Désignation des actions	Dépense retenue (€)	Subvention Agence			Echéancier d'engagement (€)		
		Taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'Agence (€)	2022	2023	2024	
Restauration des cours d'eau actions structurantes	9 200 334	50%	4 555 367	976 750	1 778 059	1 800 559	
Acquisition foncière	180 000	50%	90 000	15 000	30 000	45 000	
Animation milieux aquatiques	2 544 920	60%	1 526 952	398 616	564 168	564 168	
Animation Gie et communication	1 381 500	60%	828 900	268 300	280 300	280 300	
Animation agricole	1 088 000	60%	652 800	192 000	230 400	230 400	
Accompagnements des agriculteurs	2 991 257	59%	1 754 119	402 891	674 355	676 874	
Investissement non productifs et Bocage en Pays de Loire	864 900	52%	450 450	105 600	234 525	110 325	
Etudes	280 000	50%	140 000	40 000	50 000	50 000	
Suivis SOE	300 000	50%	150 000	50 000	50 000	50 000	
TOTAL	18 830 911		10 148 588	2 449 157	3 891 806	3 807 626	

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 65

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat territorial des côtiers du Golfe du Morbihan de Quiberon à Penerf
(Morbihan)
Contrat n° 1239.1**

- Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la stratégie de territoire et la feuille de route associée pour une durée de six années sur le territoire du Golfe du Morbihan de Quiberon à Penerf.

Article 2

d'approuver la passation du contrat territorial sur le territoire de du Golfe du Morbihan de Quiberon à Penerf (Morbihan) entre Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA), Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA), le GAB56, Innovations Bleues, la Fédération de Pêche et de Protection des milieux aquatiques du Morbihan et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, correspondant à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire et conformément à la feuille de route, selon le programme triennal de travaux (2022-2024) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 10 783 927 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 10 676 143 € et le montant global des aides financières de l'agence à 5 516 214 € sous forme de subventions.

Article 3

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments du bilan technique et financier des réalisations afin de statuer sur la poursuite des actions, conformément aux termes du contrat.

Article 4

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial pour une durée de trois ans au nom de l'Agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

Échéancier prévisionnel d'engagement des aides de l'Agence

Désignation des actions	Maître(s) d'ouvrage	Dépense retenue (€)	Subvention agence		Echéancier d'engagement (€)		
			taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024
accompagnement agricole	GMVA, AQTA, GAB56	692 739 €	57%	394 012 €	108 004 €	143 004 €	143 004 €
information sensibilisation	Innovations bleues, GMVA, AQTA	93 400 €	50%	46 700 €	36 700 €	5 000 €	5 000 €
coordination et communication	GMVA, AQTA	405 000 €	60%	243 000 €	81 000 €	81 000 €	81 000 €
suivi qualité eau	GMVA, AQTA	105 000 €	50%	52 500 €	17 500 €	17 500 €	17 500 €
animation milieu aquatique	GMVA, AQTA	900 000 €	60%	540 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €
études et travaux milieu aquatique	GMVA, AQTA, FDPMA56 - AAPPMA	8 480 004 €	50%	4 240 002 €	912 534 €	1 641 667 €	1 685 801 €
TOTAL		10 676 143 €		5 516 214 €	1 335 738 €	2 068 171 €	2 112 305 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 66

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat territorial de l'Oust amont, Lié, Sulon, Daoulas, Poulancré (Côtes d'Armor)
Contrat n° 1192.2**

- Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la passation du second contrat territorial sur le territoire du Grand Bassin de l'Oust (Morbihan, Ille et Vilaine, Côtes d'Armor) entre Loudéac Centre Bretagne Communauté (LCBC), la chambre régionale d'agriculture de Bretagne, le GAB22, le CEDAPA, PaturSens, le Département des Côtes d'Armor, La Fédération de Pêche et de Protection des milieux aquatiques des Côtes d'Armor et l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Celui-ci correspond à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire et de la feuille de route éventuellement ajustée sur la base des éléments du bilan technique et financier du premier contrat et selon le programme triennal de travaux (2022-2024) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 1 970 326 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 1 800 704 € et le montant global des aides financières de l'agence à 997 315 € sous forme de subventions.

Article 2

d'approuver la dérogation à la fiche action TER_2 concernant la mise en œuvre de contrats territoriaux, la coordination/animation des actions agricoles soit confiée à une structure sélectionnée dans le cadre des procédures de la commande publique.

Article 3

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments de l'étude bilan évaluation afin de statuer sur l'opportunité et la pertinence d'élaborer une nouvelle stratégie de territoire, conformément aux termes du contrat.

Article 4

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial pour une durée de trois ans au nom de l'Agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

Échéancier prévisionnel d'engagement des aides de l'Agence

Désignation des actions	Maître(s) d'ouvrage	Dépense retenue (€)	Subvention agence		Echéancier d'engagement (€)		
			taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024
accompagnement des agriculteurs	LCBC, CRAB, CEDAPA, GAB, PaturSens, commune Mené	672 839 €	57%	380 582 €	128 278 €	122 328 €	129 976 €
sensibilisation	GAB	12 865 €	50%	6 433 €	3 789 €	2 643 €	
aquisitions foncières		24 000 €	50%	12 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
coordination	LCBC	204 000 €	60%	122 400 €	40 800 €	40 800 €	40 800 €
suivi qualité eau	LCBC	40 000 €	50%	20 000 €	6 000 €	7 000 €	7 000 €
animation milieu aquatique	LCBC	324 000 €	60%	194 400 €	64 800 €	64 800 €	64 800 €
études & travaux milieu aquatique	LCBC, FDPMA22,CD22	523 000 €	50%	261 500 €	91 500 €	85 000 €	85 000 €
TOTAL		1 800 704 €		997 315 €	339 168 €	326 571 €	331 576 €

*prise en compte à 80% des prévisions d'actions collectives pour respecter plafond HT de 70 000€/an

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 67

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat territorial de Grand Bassin de l'Oust (Morbihan, Ille-et-Vilaine, Côtes
d'Armor)
Contrat n° 1196.1**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022,
- *considérant que le contrat présenté résulte de la fusion de sept territoires dont six avec des masses d'eau en état moins que bons : contrat territorial de l'Oust moyen (n° 973), contrat territorial de l'Oust aval (n° 974), contrat territorial de l'Yvel (n° 971), contrat territorial de l'Aff (n° 970), contrat territorial du Ninian Leverin (n° 972), contrat territorial de la Claie (n° 968).*

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la passation du second contrat territorial sur le territoire du Grand Bassin de l'Oust (Morbihan, Ille et Vilaine, Côtes d'Armor) entre le Syndicat du Grand Bassin de l'Oust, la chambre régionale d'agriculture de Bretagne, le GAB56, le CIVAM56, AGROBIO35, ADAGE35, les communes de Monténeuf, Sérent et St Marcel, la Société Forestière - Caisse des Dépôts, Fédération de Pêche et de Protection des milieux aquatiques d'Ille et Vilaine et l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Celui-ci correspond à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire et de la feuille de route éventuellement ajustée sur la base des éléments du bilan technique et financier du premier contrat et selon le programme triennal de travaux (2022-2024) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 9 803 412 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 8 954 913 € et le montant global des aides financières de l'agence à 4 821 561 € sous forme de subventions.

Article 2

d'approuver la dérogation aux modalités d'intervention quant à l'application pour les actions agricoles, la cellule d'animation, la communication et la sensibilisation scolaire, en raison du regroupement de six contrats, d'un plafond équivalent à six contrats.

Article 3

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments de l'étude bilan évaluation afin de statuer sur l'opportunité et la pertinence d'élaborer une nouvelle stratégie de territoire, conformément aux termes du contrat.

Article 4

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial pour une durée de trois ans au nom de l'Agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

Échéancier prévisionnel d'engagement des aides de l'Agence

Désignation des actions	Maître(s) d'ouvrage	Dépense retenue (€)	Subvention agence		Echéancier d'engagement (€)		
			taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024
Accompagnement des agriculteurs	SMGBO, CRAB, GAB56, AGROBIO35, CIVAM56, ADAGE 35	1 656 174 €	53%	884 989 €	291 462 €	299 806 €	293 722 €
Information sensibilisation	SMGBO	90 000 €	50%	45 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Coordination et communication	SMGBO	1 164 794 €	60%	698 876 €	229 379 €	232 739 €	236 759 €
Suivi qualité eau	SMGBO	278 000 €	50%	139 000 €	39 000 €	50 000 €	50 000 €
Animation milieu aquatique	SMGBO	1 085 800 €	60%	651 480 €	217 160 €	217 160 €	217 160 €
Etudes et Travaux milieu aquatique	SMGBO, SF-CDC*, Monténeuf, St Marcel, Sérent, FDPMA 35**	4 680 145 €	51%	2 402 216 €	911 050 €	356 833 €	1 134 333 €
TOTAL		8 954 913 €		4 821 561 €	1 703 050 €	1 171 538 €	1 946 974 €

*Société Forestière - Caisse des Dépôts

**Fédération de Pêche et de Protection des milieux aquatiques d'Ille et Vilaine

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 68

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat territorial de l'Arguenon (Côtes d'Armor)
Contrat n° 1189.2**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la passation du second contrat territorial sur le territoire de l'Arguenon (Côtes d'Armor) entre le Syndicat mixte Arguenon Penthièvre et l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Celui-ci correspond à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire et de la feuille de route éventuellement ajustée sur la base des éléments du bilan technique et financier du premier contrat et selon le programme triennal de travaux (2022-2024) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 2 618 400 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 2 416 000 € et le montant global des aides financières de l'agence à 1 272 600 € sous forme de subventions.

Article 2

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments de l'étude bilan évaluation afin de statuer sur l'opportunité et la pertinence d'élaborer une nouvelle stratégie de territoire, conformément aux termes du contrat.

Article 3

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial pour une durée de trois ans au nom de l'Agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

Échéancier prévisionnel d'engagement des aides de l'Agence

Désignation des actions	Maître(s) d'ouvrage	Dépense retenue (€)	Subvention agence		Echéancier d'engagement (€)		
			taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024
Animation générale et communication	SMAP, DA, LTM	376 000	59%	220 600	71 200	74 700	74 700
Etude et action agricoles	SMAP	391 230	50%	195 615	64 155	67 305	64 155
Suivi qualité d'eau	SMAP	85 760	50%	42 880	9 300	25 000	8 580
Animation milieux aquatiques	DA, LTM	320 000	60%	192 000	64 000	64 000	64 000
Etude, travaux et acquisition milieux aquatiques	DA, LTM, commune de Jugon les Lacs	1 243 010	50%	621 505	239 222	166 142	216 141
TOTAL		2 416 000	53%	1 272 600	447 877	397 147	427 576

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 69

**11^e PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Contrat territorial des Côtiers Dol de Bretagne (Ille-et-Vilaine)
Contrat n° 1085.1**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la passation du second contrat territorial sur le territoire des Côtiers Dol de Bretagne (Ille-et-Vilaine) entre le Syndicat des Bassins Côtiers de Dol de Bretagne (SBCDol) et l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Celui-ci correspond à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de territoire et de la feuille de route ajustée sur la base des éléments du bilan technique et financier du premier contrat et selon le programme triennal de travaux (2022-2024) joint en annexe.

Le coût prévisionnel global s'élève à 5 458 750 €, celui des dépenses prévisionnelles retenues à 4 133 740 € et le montant global des aides financières de l'Agence à 2 157 590 € sous forme de subventions.

Article 2

de fixer une clause de rendez-vous à l'issue des trois ans avec la présentation d'une synthèse des éléments de l'étude bilan évaluation afin de statuer sur l'opportunité et la pertinence d'élaborer une nouvelle stratégie de territoire, conformément aux termes du contrat.

Article 3

d'autoriser le directeur général à signer le contrat territorial pour une durée de trois ans au nom de l'Agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

Désignation des actions	Maître(s) d'ouvrage	Dépense retenue (€)	Subvention agence			Echéancier d'engagement (€)		
			taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024	
Coordination générale et Communication CT	SBCDoI, EPSM	133 200	60 %	79 920	26 640	26 640	26 640	
Etudes et accompagnements agricoles (action collectives, suivis, études AFAGE, dispositif tampon)	EPSM, CD35	1 474 544	54 %	789 172	262 057	262 057	265 057	
Animation Milieux Aquatiques	SBCDoI	195 000	60 %	117 000	39 000	39 000	39 000	
Restauration Milieux Aquatiques	SBCdoI	1 503 536	50 %	751 768	367 301	199 008	185 459	
Acquisition foncière	EPSM, FdC35	720 000	50 %	360 000	100 000	120 000	140 000	
Réseaux de mesures	EPSM, SBCDoI	77 460	50 %	38 730	12 120	12 120	14 490	
Etude bilan	SBCDoI	30 000	70%	21 000	0	0	21 000	
TOTAL		4 133 740		2 157 590	807 118	658 825	691 646	

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 70

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Avenant n° 1 au contrat territorial Creuse et Affluents (Indre) pour l'intégration du
bassin de la Bouzanne
Contrat n° 821**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 portant approbation du contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la passation d'un avenant au contrat territorial Creuse et Affluents (Indre) entre le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise (SMABCAC), Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de la Bouzanne (SMABB) et l'agence de l'eau Loire-bretagne.

Cet avenant intègre le programme pluriannuel de travaux complémentaires joint en annexe.

Le montant supplémentaire des opérations retenues s'élève à 797 000 € et celui des aides financières correspondantes à 444 700 €. Cet avenant porte ainsi le coût prévisionnel global du contrat à 2 959 650 € et le montant global d'aide à 1 624 635 €.

Article 2

d'autoriser le directeur général à signer l'avenant au nom de l'Agence.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

Annexe - PROGRAMME D'ACTION et DONNÉES FINANCIÈRES

Désignation des actions	Maître(s) d'ouvrage	Dépense retenue (€)	Subvention agence		Echéancier d'engagement (€)		
			taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2021	2022	2023
CT CREUSE et affluents avant Avenant	SMABCAC	2 162 650		1 179 935	442 320	273 640	463 975
Travaux de restauration du lit mineur (lit mineur et berge)	SMABB	357 900	50%	178 950	-	83 064	95 886
Etudes et travaux restauration continuité - équipement	SMABB	114 000	50%	57 000	-	18 000	39 000
Travaux restauration de la continuité - effacement	SMABB	162 000	70%	113 400	-	50 400	63 000
Suivi	SMABB	25 100	50%	12 550	-	10 180	2 370
Animation et communication	SMABB	138 000	60%	82 800	-	40 860	41 940
TOTAL		2 959 650,00		1 624 635,00	442 320,00	476 144,00	706 171,00

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 71

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Avenant n° 1 au contrat territorial de la Choisille et de la Roumer (Indre-et-Loire)
Contrat n° 1071**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 portant approbation du contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la passation d'un avenant au contrat territorial de la Choisille et de la Roumer (Indre-et-Loire) entre le Syndicat Mixte des Affluents du Nord Val de Loire, la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire et l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Cet avenant intègre le programme de travaux complémentaires 2022 joint en annexe.

Le montant supplémentaire des opérations retenues s'élève à 50 560 € et celui des aides financières correspondantes à 28 280 €. Cet avenant porte ainsi le coût prévisionnel global du contrat à 1 152 460 € et le montant global d'aide à 659 930 €.

Article 2

d'autoriser le directeur général à signer l'avenant au nom de l'Agence.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

Régine ENGSTRÖM

Annexe 1 : Échéancier prévisionnel d'engagement des aides de l'Agence

DENOMINATION DES ACTIONS	Maitre(s) d'ouvrage	AELB			Echéancier d'engagement (€)	
		Coûts prévisionnels 2022 (€ TTC)	Coûts prévisionnels retenus (€ TTC)	Subventions		
				Taux (%)		Montants d'aides prévisionnels (€) 2022
Accompagnement collectif des agriculteurs	Chambre d'agriculture 37	18 640 €	12 760 €	50	6 380 €	6 380 €
Etude perspective du Bio sur le territoire élargi	Syndicat Mixte ANVAL	3 360 €	- €	0	- €	- €
Suivi phyto	Syndicat Mixte ANVAL	7 800 €	7 800 €	50	3 900 €	3 900 €
Animation générale réduction des transferts	Syndicat Mixte ANVAL	26 000 €	26 000 €	60	15 600 €	15 600 €
Communication	Syndicat Mixte ANVAL	4 000 €	4 000 €	60	2 400 €	2 400 €
TOTAL		59 800 €	50 560 €		28 280 €	28 280 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022-72

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Accord de programmation portant sur la réalisation d'études et de travaux
d'assainissement sur le territoire de Grand Poitiers pour la période 2022-2024**

Grand Poitiers Communauté urbaine (Vienne)

Programme de travaux prévisionnel n° 2907

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 du conseil d'administration portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la passation d'un accord de programmation entre Grand Poitiers Communauté urbaine (Vienne) et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, selon le programme pluriannuel de travaux (2022-2024) joint en annexe. Le montant prévisionnel total des opérations s'élève à environ 7 132 000 € ht. Le montant prévisionnel des aides financières de l'agence s'élève à 3 310 600 € sous forme de subventions.

Chacune des opérations prévues dans l'accord de programmation fera l'objet d'une demande d'aide spécifique.

Article 2

d'autoriser le directeur général à signer l'accord de programmation au nom de l'Agence.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

ANNEXE 1 à l'accord de programmation portant sur la réalisation d'études et de travaux d'assainissement sur le territoire de Grand Poitiers Communauté Urbaine sur la période 2022-2024

	Opérations (descriptions détaillées)	Montant prévisionnel (€ HT)	Participation prévisionnelle de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (1)			Dépôt demande d'aide	Début des travaux	Fin des travaux	
			Montant dépense retenue	Taux d'aide	Montant subvention				
Système de la Folie Poitiers (SAP)		3 PR : "Château d'eau" (STB), "Pharmacie" (MON) et "4 Roues" (POI)	300 000	50%	150 000	2 ^e trimestre 2022	3 ^e trimestre 2022	4 ^e trimestre 2022	
		5 PR : "Lot Martin" (POI), "Mauprès" (MON), "Dassault" (BIA), "Précharraux" (VOU) et "Tardiverie" (BIA)	600 000	50%	300 000	1 ^{er} trimestre 2023	2 ^e trimestre 2023	4 ^e trimestre 2023	
		5 PR : "Tamaris" (VOU), "Roc Fer" (STB), "Chantejeau" (STB), "Bruères" (MIG) et "Croix Brault" (VOU)	600 000	50%	300 000	1 ^{er} trimestre 2024	2 ^e trimestre 2024	4 ^e trimestre 2024	
	1	Réhabilitation postes de refoulement GP 12	Routes de la Vallée des Touches (MIG), des Oriollères (MIG), réseau amont PR "Dassault" (BIA)	150 000	50%	75 000	2 ^e trimestre 2022	3 ^e trimestre 2022	4 ^e trimestre 2022
			Rues Saint Hilaire (POI), Aliénor d'Aquitaine (POI), Théophraste Renaudot (POI), Riffault, des Carmélites (POI)	150 000	50%	75 000	1 ^{er} trimestre 2023	2 ^e trimestre 2023	4 ^e trimestre 2023
			Réseau reliant la route de la Vallée des Touches au PR Breuil l'Abesse (MIG), route des Bruères (MIG)	150 000	50%	75 000	1 ^{er} trimestre 2024	2 ^e trimestre 2024	4 ^e trimestre 2024
2	Réhabilitation réseaux GP 12	300 000	50%	150 000	1 ^{er} trimestre 2023	2 ^e trimestre 2023	4 ^e trimestre 2023		
3	Secteur amont "Feuillante" réseau unitaire	500 000	50%	250 000	2 ^e trimestre 2022	4 ^e trimestre 2022	2 ^e trimestre 2023		
4	By pass pompage bassin tampon Moulin Apparent	200 000	50%	100 000	3 ^e trimestre 2022	2 ^e trimestre 2023	4 ^e trimestre 2023		
5	Etudes préalables STEP La Folie	600 000	50%	300 000	2 ^e trimestre 2022	3 ^e trimestre 2022	4 ^e trimestre 2022		
6	Secteur du Porteau Gestion intégrée des								

	Opérations (descriptions détaillées)	Montant prévisionnel (€ HT)	Participation prévisionnelle de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (1)			Dépôt demande d'aide	Début des travaux	Fin des travaux
			Montant dépense retenue	Taux d'aide	Montant subvention			
	eaux pluie M igné Auxances (AAI EP)		Phase 2	700 000	50%	350 000	2 ^e trimestre 2023	4 ^e trimestre 2023
			Phase 3	700 000	50%	350 000	2 ^e trimestre 2024	4 ^e trimestre 2024
7	Secteur Blériot à Poitiers réseau unitaire Gestion intégrée des EP Migné Auxances	300 000	Gestion intégrée des EP	300 000	50%	150 000	1 ^{er} trimestre 2023	3 ^e trimestre 2023
8	Réhabilitation réseaux Ligugé	340 000	Diminution apport d'eaux claires météoriques secteur rue Rabalais : mise en séparatif / gestion intégrée EP	160 000	50%	80 000	3 ^e trimestre 2022	4 ^e trimestre 2022
			Diminution apport d'eaux claires d'infiltration ou exfiltration, dysfonctionnement majeur : priorité 1 et 2 du SDA.	340 000	50%	170 000	3 ^e trimestre 2022	4 ^e trimestre 2024
9	Réhabilitation postes de refoulement	100 000	Diminution apport d'eaux claires météoriques secteur rue des Jardins : mise en séparatif / gestion intégrée EP	100 000	50%	50 000	3 ^e trimestre 2023	4 ^e trimestre 2023
10	Suppression de la lagune de Grand Pont	300 000	2 PR : "Pont" (CHA) et "SNCF" (CHA)	300 000	30%	90 000	2 ^e trimestre 2022	4 ^e trimestre 2022
			Création d'un poste de relevage avec un réseau de transfert vers réseau de Chasseneuil bourg et déconstruction des anciennes lagunes	300 000	30%	90 000	3 ^e trimestre 2022	4 ^e trimestre 2023
11	Secteur amont PR "SNCF" : réseau unitaire Rues des Groseilles et de la Croix Blanche	300 000	Gestion intégrée des EP ou séparatif	300 000	50%	150 000	3 ^e trimestre 2023	4 ^e trimestre 2024
12	Martigny (jonction des 2 STEP)	300 000	Suppression de l'unité bioclère, transfert vers station plantée de roseaux avec redimensionnement	300 000	30%	90 000	3 ^e trimestre 2023	4 ^e trimestre 2024
Système de Ligugé (SAP)								
Système de Chasseneuil du Poitou								

Opérations (descriptions détaillées)		Montant prévisionnel (€ HT)	Participation prévisionnelle de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (1)			Dépôt demande d'aide	Début des travaux	Fin des travaux
			Montant dépense retenue	Taux d'aide	Montant subvention			
Territoire agglo (GP 13)	13	82 000	82 000	80%	65 600	4 ^e trimestre 2021	1 ^{er} trimestre 2022	4 ^e trimestre 2023
Total prévisionnel		7 132 000	6 932 000	/	3 310 600			

(1) La participation prévisionnelle de l'agence de l'eau a été estimée à partir des éléments fournis au moment de l'élaboration de l'accord de programmation. Le montant de la dépense retenue, le taux d'aide et le montant de la subvention sont donnés à titre indicatif et ne préjugent pas de l'instruction des dossiers individuels de demande d'aide selon les modalités de financement de l'agence de l'eau en vigueur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 73

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Accord de Programmation portant sur la réalisation d'études et de travaux
sur Saint-Etienne Métropole (Loire) pour la période 2022-2024.**

Programme de travaux prévisionnel n° 2877

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la passation d'un accord de programmation entre Saint-Etienne Métropole et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, selon le programme pluriannuel de travaux joint en annexe.

Le montant prévisionnel total des opérations s'élève à 45 600 000 €, celui des opérations retenues à 37 250 000 € et le montant des aides financières de l'agence à 18 625 000 € sous forme de subventions. Chacune des opérations prévues à cet accord fera l'objet d'une demande spécifique.

Article 2

d'autoriser le directeur général à signer l'accord de programmation au nom de l'Agence.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 74

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Accord de programmation portant sur la réalisation d'études et de travaux
sur le territoire Roannais (Loire) pour la période 2022-2024**

Programme de travaux prévisionnel n° 2885

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu l'avis favorable de la Commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la passation d'un accord de programmation entre Roannais agglomération et la Roannaise de l'eau et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, selon le programme pluriannuel de travaux joint en annexe.

Le montant prévisionnel total des opérations s'élève à 5 790 000 €, celui des opérations retenues à 5 690 000 €, et le montant des aides financières de l'agence à 2 595 000 € sous forme de subventions. Chacune des opérations prévues à cet accord fera l'objet d'une demande spécifique.

Article 2

d'autoriser le directeur général à signer l'accord de programmation au nom de l'Agence.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 75

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

Accord de programmation portant sur la réalisation d'études et de travaux d'assainissement visant la reconquête de la qualité des masses d'eau via la réduction des flux de pollution rejetés sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole (Puy-de-Dôme) pour la période 2022-2024

Programme de travaux prévisionnel n° 2910

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu l'avis favorable de la Commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la passation d'un accord de programmation entre Clermont Auvergne Métropole et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, selon le programme pluriannuel de travaux joint en annexe. Des opérations complémentaires significatives en matière de gestion intégrée des eaux pluviales sont en cours d'examen entre Clermont Auvergne Métropole et les services de l'agence. A la demande de la commission des aides, ces opérations pourraient faire l'objet d'une présentation sous forme d'avenant au présent accord de programmation lors d'un prochain conseil d'administration.

Le montant prévisionnel total des opérations s'élève à 14 485 000 €, celui des opérations retenues à 9 535 000 € et le montant des aides financières de l'agence à 4 779 500 € sous forme de subventions. Chacune des opérations prévues à cet accord fera l'objet d'une demande spécifique.

Article 2

d'autoriser le directeur général à signer l'accord de programmation au nom de l'Agence.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

Régine ENGSTRÖM

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 76

**11^e PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Accord de programmation (2022-2024) portant sur des actions attachées à
l'amélioration de l'assainissement, la sécurisation de la distribution en eau potable
et la protection des milieux aquatiques au sein de 13 îles du Ponant du littoral du
bassin Loire-Bretagne
Association des Iles du Ponant (AIP) et les 13 îles du Ponant**

Programme de travaux prévisionnel n° 2781

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu l'avis favorable de la commission des aides réunie le 28 février 2022

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la passation d'un accord de programmation entre l'Association des Iles du Ponant, les maîtres d'ouvrage associés et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, selon le programme pluriannuel de travaux (2022-2024) joint en annexe 2 du présent accord. Le montant prévisionnel des opérations s'élève à 20 487 200 € ht, les dépenses prévisionnelles retenues pour le calcul des aides s'élèvent à 10 493 800 € ht et le montant des aides financières de l'Agence à 4 583 000 €.

Chacune des opérations prévues dans l'accord de programmation fera l'objet d'une demande d'aide spécifique.

Article 2

de majorer les coûts plafonds de certaines opérations de travaux de 40 % considérant les surcoûts engendrés par l'insularité de ces territoires.

Article 3

d'autoriser le directeur général à signer l'accord de programmation au nom de l'Agence.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 77

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Accord de programmation pour la réalisation d'un programme pluriannuel de travaux visant la reconquête de la qualité des cours d'eau et des usages littoraux sur le territoire de MORLAIX COMMUNAUTE pour la période 2022-2024
Morlaix Communauté (Finistère)**

Programme de travaux prévisionnel n° 2912

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu l'avis favorable de la commission des aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la passation d'un accord de programmation entre Morlaix Communauté et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, selon le programme pluriannuel de travaux (2022-2024) joint en annexe 2 du présent accord. Le montant prévisionnel des opérations s'élève à environ 13 043 000 € ht, les dépenses prévisionnelles retenues pour le calcul des aides s'élèvent à 13 043 000 € ht et le montant des aides financières de l'Agence à 5 853 500 €. Chacune des opérations prévues dans l'accord de programmation fera l'objet d'une demande d'aide spécifique.

Article 2

d'autoriser le directeur général à signer l'accord de programmation au nom de l'Agence.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 78

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE**

**Cellule d'animation du SAGE VILAINE 2022 (Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine, Morbihan,
Finistère)
Dossier n° 220024201**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020 approuvant le contrat territorial type,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Considérant la taille du SAGE Vilaine (11 000 km²) ainsi que les enjeux de bon état des masses d'eau au regard de la morphologie des cours d'eau,

Article unique

de déroger aux modalités du 11^e programme prévoyant 5 ETP / SAGE > 1 000 km², en accordant 0,83 ETP supplémentaire dédié à la problématique des milieux aquatiques et de l'articulation SAGE/CT, au profit de la cellule d'animation du SAGE Vilaine ; la cellule d'animation sera de 5,83 ETP pour l'année 2022.

- montant retenu : 383 167 € TTC
- aide financière : subvention – taux 70 % - montant : 268 216,90 €

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 79

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**CERCEAU : construire et actualiser des références de consommation d'eau en
élevage adaptées à la diversité des systèmes de production et des zones
climatiques
Dossier n°210173501**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n°2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n°2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n°2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022.

DÉCIDE :

Article 1

d'approuver la passation d'une convention de mandat entre Auvergne-Rhône-Alpes Élevage et l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Article 2

d'accorder une aide pour la mise en œuvre de la phase 1 du projet CERCEAU selon les modalités suivantes :

- montant retenu : 133 640 € TTC
- aide financière : subvention - taux moyen 21,93 % - montant : 29 307,25 €

Article 3

d'approuver le versement selon les modalités suivantes :

- 40 % de l'aide à l'engagement du projet, attestation de démarrage, convention de mandat signée
- 40 % de l'aide sur justification de l'engagement de 50 % des dépenses

- 20 % au solde sur présentation d'un bilan d'activité, du rapport d'études, du justificatif des dépenses, du justificatif de reversement

Article 4

d'autoriser le directeur général à signer la convention de mandat au nom de l'Agence.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 80

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement sur l'ensemble des systèmes
d'assainissement du pays de Landerneau-Daoulas par
la Société Publique Locale Eau du Ponant (Finistère)
Dossier n° 220101701**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafond,
- vu la délibération n°2021-35 du 9 mars 2021 décidant de ne pas donner une suite favorable à la demande d'aide de la SPL Eau du Ponant pour le financement du schéma directeur d'assainissement du pays Landerneau-Daoulas et d'examiner l'opportunité d'ajuster les modalités au moment de la révision à mi-parcours du 11^e programme,
- Considérant les débats lors de la séance du 14 décembre 2021 concernant les modalités de financement des études de schéma directeur d'assainissement réalisées par un prestataire externe,
- Considérant la capacité de la SPL Eau du Ponant à porter les études selon le guide fourni par l'Agence de l'eau et de son engagement dans des livrables précis et selon des échéances précises.

DÉCIDE

Article 1

de déroger aux modalités de la fiche action ASS_3 qui demandent le recours à un prestataire externe pour le financement des schémas directeur d'assainissement.

Article 2

d'accorder une aide de 157 609,50 € pour un montant de dépenses retenues de 315 219,00 € à la société publique locale Eau du Ponant pour la réalisation du schéma directeur assainissement de la communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas.

Article 3

de retenir l'ensemble des prestations engagées à partir du 3 février 2021.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTROM

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 15 mars 2022

Délibération n° 2022 - 81

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Réhabilitation du réseau d'assainissement de six secteurs
par la commune de Tence (Haute-Loire)
Dossier n° 220013301**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n°2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n°2018-104 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération n°2018-105 modifiée du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafond,
- vu la délibération n°2021-50 du 14 décembre 2021 approuvant la liste des systèmes d'assainissement prioritaires pour la période 2022-2024,
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 28 février 2022,
- *considérant l'importance stratégique du complexe de Lavalette pour l'alimentation en eau de la Métropole de Saint-Etienne, d'une partie de la plaine du Forez et des communes de l'est du département de la Haute-Loire.*

DÉCIDE

Article 1

d'accorder au système d'assainissement du bourg de Tence (codifié SANDRE sous le numéro 0443244S0001) et à cinq autres systèmes d'assainissement, dont la liste est annexée à la présente délibération, un taux d'aide bonifié égal à celui des systèmes d'assainissement prioritaires pour tous travaux d'assainissement à venir, et ce en raison de la dégradation de la qualité de l'eau du barrage de Lavalette par les flux de phosphore et de matière organique pour lesquels les rejets de ces systèmes d'assainissement sont les plus contributeurs,

Article 2

d'accorder une aide de 222 085,80 € pour un montant de dépenses retenues de 370 143 € ht à la commune de Tence pour la réhabilitation de six secteurs par la pose de 1 262 mètres de conduite.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

ANNEXE :

Code sandre STEU	Département	Libellé commune	Nom de l'ouvrage
0443051S0002	43	CHAMBON-SUR-LIGNON	Le Bourg
0443092S0001	43	FAY-SUR-LIGNON	Bourg Est
0443092S0002	43	FAY-SUR-LIGNON	Bourg Ouest
0443130S0001	43	MAZET-SAINT-VOY	Le Bourg
0443199S0001	43	SAINT-JEURES	Le Bourg
0443244S0001	43	TENCE	Le Bourg

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance plénière du mardi 15 mars 2022
(à 10h à l'agence de l'eau Loire-Bretagne - salle Sologne)

Membres et assistants de droit

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme LAMOUR Marguerite M. POIRIER Frédy
P	Mme AUBERGER Eliane	SIGNÉ	
A	M. BECOUARN Yann		
P	Mme BERNARD Lydie	SIGNÉ	
P	M. BRIDET Jean-François	SIGNÉ (jusque 12h30)	Mme HAAS Betsabée
P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	M. BECOUARN Yann M. SPECQ Bertrand
P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	
P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	Mme RAPOSO Sophie
A	M. DALLES Bruno		
P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	
P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme ENGSTRÖM Régine	SIGNÉ	
R	M. FISSE Eric R. par Mme Pascale FERRY	SIGNÉ	
P	Mme GALLIEN Cécile	SIGNÉ	
P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	
A	M. GARCIA Pierre		
A	Mme GOUACHE Florence		
A	Mme GRIVOTET Françoise		
A	Mme HAAS Betsabée		
R	M. HABERT Laurent R. par Mme Claire JANIN	SIGNÉ	
A	Mme LAMOUR Marguerite		
P	M. LE MAIGNAN Gilbert	SIGNÉ	
P	M. MARQUES Rémy	SIGNÉ	
R	M. MICHEL Frédéric R. par M. Pierre PITON	SIGNÉ	M. DALLES Bruno M. RIEFFEL Jean-Noël (à partir de 12h30)
A	M. MICHEL Louis		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	Mme SCHAEPELYNCK Catherine (à partir de 12h45)
A	M. POIRIER Frédy		
A	Mme RAPOSO Sophie		
P	M. RIEFFEL Jean-Noël	SIGNÉ (jusque 12h30)	
A	Mme ROUSSET Nathalie		
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ (jusque de 12h45)	
A	M. SPECQ Bertrand		
P	M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ	
P	M. VALLÉE Mickaël	SIGNÉ	
A	Mme VINCE Agnès		

MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS	
TOTAL	29

Présents : 22
Dont représentés : 3
Pouvoirs donnés : 7
Absents : 12

Quorum 1 / 2 de 35 = 18

	ASSISTANTS DE DROIT	ÉMARGEMENT
A	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	

	ASSISTANTS DE DROIT	ÉMARGEMENT
A	M. DINGREMONT Benoît R. par Mme Agnès RIVOISY-MAAELASSAF	SIGNÉ
P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
P	Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ